

2025

Fondation des
FEMMES de
l'Euro-Méditerranée



FEMMES DE MÉDITERRANÉE :
Entre résistances et
stratégies de pouvoirs



FEMMES DE MÉDITERRANÉE :
ENTRE RÉSISTANCES
ET STRATÉGIES DE POUVOIRS

FEMMES DE MÉDITERRANÉE :

ENTRE RÉSISTANCES ET STRATÉGIES DE POUVOIRS



Edition :

Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

Coordination et rédaction :

Ce 3^{ème} rapport de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée a été rédigé par le Forum Femmes Méditerranée de Marseille et sa présidente Esther FOUCHIER avec les administratrices : Martine LEVY, Françoise MORVAN, Simy VILCHES-ALES.

Collaborations et contributions :

Mariam ABDO, Hedia BELHAJ YOUSSEF, Souad BENMASSAOUD, Amina CHEBALLAH, Geneviève DERMENJIAN, Catherine-Sophie DIMITROULIAS, Fatma OUSSEDIK, Nathalie PILHES, Zoya ROUHANA, Maria-Àngels ROQUE, Aida TRAIID OLIVÁN.

Remerciements :

Nous tenons à remercier les participantes des trois ateliers qui se sont tenus à Marseille (26 et 27 juin), Tunis (18 et 19 septembre) et Barcelone (12 novembre). Et les associations :

- Association des femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)
- l'Alliance Transméditerranéenne des Femmes Algériennes (ATFA)
- C.I.D.D.F.F (Algérie)
- DJAIZAÏROUNA (Algérie)
- F.A.C.E (Algérie)
- Femmes, Santé, Climat (France)
- Grana Nostra (Algérie)
- Journal Féministe Algérien
- KAFA (Liban)

Le CAWTAR, La FLDDF, l'IEMed, le RUSEMEG ont apporté leur contribution

Mise en page :

Sintagma, creacions editorials

Design couverture :

Núria Esparza

Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)

www.euromedwomen.foundation

www.facebook.com/euromedwomen/

<https://twitter.com/euromedwomen>

Sommaire

9	Préface de la Présidente
13	Introduction
21	Lutte contre les violences faites aux femmes
23	Situation au Liban, en Palestine, en Algérie et au Maroc
28	Situation en Europe
29	La Convention d'Istanbul, le standard d'or international
30	Le rôle de la société civile
32	L'action des États
35	La nouvelle menace mondiale : l'offensive masculiniste
39	Changements climatiques
41	Risques et impacts du changement climatique pour les femmes de la région euro-méditerranéenne
41	Du global au local
42	Des projets de terrain innovants
51	Des conclusions et recommandations
55	Défis économiques et professionnels
57	Les femmes en Méditerranée, une situation de contrastes
64	Engagement des autorités publiques et dynamique de la société civile
65	Les avancées des Méditerranéennes sont indéniables ces dernières années
70	Des perspectives réconfortantes pour les femmes en Méditerranée
73	Conclusion
77	Annexes
79	1. Rapport de l'AFEM contre une nouvelle loi familiale en Grèce
80	2. Récapitulatif des actions de la société civile des pays arabes contre la violence de genre
85	3. En Algérie – Une contradiction entre la Constitution et le code de la famille

Préface

Trente ans après la Conférence mondiale des Nations Unies, tenue à Pékin en septembre 1995, qui a adopté la feuille de route la plus ambitieuse pour l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde entier, les femmes de la Méditerranée doivent encore résister.

Elles doivent résister contre les discriminations, contre les violences et pour l'obtention de leurs droits, notamment le droit de travailler, d'entreprendre et de diriger. Trente ans après la rencontre des ministres des pays européens et méditerranéens et la tenue du Forum de la Société Civile en novembre 1995 à Barcelone, les sociétés euro-méditerranéennes continuent de ne pas reconnaître aux femmes une totale égalité de droits et de chances.

De Conférences ministérielles en Forums de la société civile, le constat est clair : des progrès ont été réalisés, des objectifs adoptés et des projets de terrain menés avec succès, mais c'est loin d'être suffisant.

Les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder à des postes de décision ou pour

participer pleinement à la vie politique et économique restent nombreuses. L'écart entre les mesures législatives et réglementaires prises par les États et la réalité de leur mise en œuvre sur le terrain demeure important.

Les attentes des femmes ne sont pas satisfaites, comme l'ont clairement établi les deux premiers rapports de la FFEM. Ce 3^{ème} rapport confirme l'engagement des femmes dans des projets rejetant le sexisme, favorisant leur autonomisation économique et limitant les conséquences du changement climatique.

Il est donc urgent de soutenir les réseaux des acteurs de l'égalité et, ensemble, de mobiliser les institutions, les associations, les hommes et les femmes pour construire une Méditerranée pacifique et égalitaire.

Soukaina BOURAOUI
Présidente de la FFEM

Introduction

Depuis 2020, le monde a connu des changements sociaux et politiques majeurs qui ont affecté les droits des femmes et des filles. La pandémie de COVID-19 a intensifié ces vulnérabilités, provoquant une augmentation des violences domestiques et un ralentissement des progrès vers l'égalité de genre. Parallèlement, la montée en puissance de mouvements opposés aux droits des femmes menace de remettre en cause les acquis obtenus, aggravant des inégalités déjà exacerbées, notamment par les conflits armés et le changement climatique. Au Nord comme au Sud, les femmes sont sous-représentées dans les instances de pouvoir, économiques ou politiques, surreprésentées dans les emplois précaires, instables, peu rémunérés, peu valorisés, peu sécurisés. Dans le contexte mondial actuel de crise politique, économique, institutionnelle et sociale, on assiste ainsi à une régression grave et flagrante des droits des femmes, un renforcement des inégalités, et la féminisation massive de la pauvreté. Malgré des avancées notables, mais lentes, réalisées entre 1995 et 2025, au rythme actuel, ONU Femmes estime qu'il faudra encore près de trois cents ans avant d'atteindre l'égalité de genre.

Il y a trente ans, en septembre 1995, la 4^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies se tenait à Pékin et adoptait la « Déclaration et le Programme d'action de Beijing », feuille de route la plus ambitieuse pour l'autonomisation des femmes et des filles du monde entier. Ce document insistait notamment sur le respect des droits des femmes, un des fondements nécessaires pour construire la société de demain, une société de paix sociale et de progrès économique. La Conférence de Pékin a ainsi représenté un tournant historique fondamental pour le mouvement mondial des femmes. Toutefois, sur la question des droits sexuels et reproductifs, la Plateforme d'action de Pékin (PAP) n'ait pas été assez loin dans la remise en cause des lois nationales constituant des contraintes

intolérables à l'égard des droits fondamentaux les plus intimes des femmes. Son ambition d'égalité et d'autonomisation des femmes inspire toujours les mobilisations nationales en vue d'atteindre cet objectif.

La 69^{ème} session de la Commission sur le statut des femmes, qui s'est tenue du 10 au 21 mars 2025, au siège de l'ONU, a permis l'évaluation des progrès de ce cadre international en lien avec le Programme de développement durable de l'Agenda 2030. Mais qu'en est-il de la situation des femmes en 2025 et de l'avancement de leurs droits pour atteindre l'égalité avec les hommes ? A ce jour, aucun pays n'a pleinement réalisé l'égalité entre les femmes et les hommes. Force est de constater que ces mêmes droits reculent aujourd'hui dans un pays sur quatre, effaçant parfois des décennies de progrès et fragilisant l'équilibre du monde dans son ensemble. Souvenons-nous notamment des femmes afghanes qui obtenaient le droit de vote en 1919 et sont, plus d'un siècle plus tard, réduites au silence, privées de toute liberté, emmurées vivantes jusqu'à être effacées sur leurs papiers d'identité. L'histoire nous enseigne que rien n'est jamais acquis. Le rapport d'ONU Femmes, publié en amont, du 8 mars 2025, intitulé « *Le point sur le droit des femmes 30 ans après Beijing* » note qu'un quart des pays, sur les 159 ayant adressé des observations au Secrétaire général des Nations Unies, fait état d'un recul des droits des femmes en 2024, malgré des avancées notables en matière d'éducation des filles, de mortalité maternelle, de représentation des femmes au sein des parlements et d'abrogation de lois discriminatoires. Ceux ne sont pas des efforts importants qui restent à faire pour parvenir à l'égalité des sexes et se rapprocher du Programme de Développement durable de 2030, c'est un sursaut puissant qui est nécessaire. Ce rapport s'accompagne d'un nouveau programme ramassé en six objectifs : égalité d'accès aux technologies,

élimination de la pauvreté, zéro violence, pouvoir de décision plein et égal, paix et sécurité, justice climatique.

Il faut rappeler qu'en novembre 1995, se tenait, par ailleurs, à Barcelone une rencontre des ministres des pays européens et méditerranéens, ainsi qu'un Forum de la Société Civile, où fut adoptée la Déclaration de Barcelone qui instaurait le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) pour une prospérité partagée. La mise en œuvre de ce Partenariat euro-méditerranéen a négligé les droits des femmes. La coopération multilatérale sur la question des femmes est, en effet, définie de façon peu convaincante dans la Déclaration de Barcelone. La seule mention faite aux femmes dans ce texte figure dans le volet n° II, relatif à la coopération économique et financière dans laquelle les participants reconnaissaient « le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ».

En ne faisant qu'une référence marginale aux femmes, et seulement dans un contexte économique et financier, les partenaires du PEM n'ont pas réussi à reconnaître la consubstantialité des droits des femmes, des droits humains et de la démocratie. Ils n'ont pas abordé la question des violences que les femmes subissent. Au contraire, la référence aux femmes, limitée à un simple ajout et le statut des femmes, est traitée en tant que problème social à part, au même titre que la pauvreté, l'analphabétisme, la formation ou la création d'emplois. Alors que ces accords traitent essentiellement d'arrangements commerciaux et de libéralisation, ils comprennent une clause générale relative au respect des droits humains, qui précise que « le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme fondamentaux constitue un élément essentiel des accords ». Toutefois, il n'existe, là-encore, ni

disposition ni mention spécifique qui expriment sans ambiguïté que les droits des femmes en font intrinsèquement partie. Comment peut-il en être autrement quand ces textes ont été élaborés et adoptés presque exclusivement par des hommes ? Jusqu'à aujourd'hui, les positions et décisions prises par les institutions internationales, les pays, les gouvernements sont le fait d'une gouvernance nationale et mondiale quasiment exclusivement masculine, aveugle ou réticente à prendre en compte la situation, les droits et les aspirations de la moitié de leurs sociétés et donc de l'Humanité. C'est à ce titre que la place des femmes dans la décision est l'enjeu majeur entre tous, car c'est celui dont dépendent tous les autres. Mais, il faut dire aussi que, deux jours après la Conférence ministérielle de 1995, le Premier Forum de la Société Civile s'est tenu à Barcelone ; un des onze ateliers, était dédié exclusivement aux femmes.

L'Union européenne s'est, par ailleurs, engagée à introduire le genre dans différents domaines, y compris dans la coopération en matière de développement. De plus, le Conseil des ministres a décidé que chaque présidence devrait chercher à intégrer les questions relatives à l'égalité entre femmes et hommes dans au moins deux conseils autres que le Conseil Emploi et Politiques sociales, habituellement en charge de cette question. Cet engagement a été mis en œuvre, pour la première fois, sous la présidence française, au deuxième semestre de l'année 2000 puis, par la présidence suédoise au premier semestre 2001. Les instances internationales ont ainsi reconnu qu'au-delà des progrès réalisés, et malgré les publications, les déclarations internationales, et malgré les engagements des États, les sociétés euro-méditerranéennes continuent de ne pas donner aux femmes une égalité de droits et de chances.

Dans le prolongement direct du processus de Barcelone, le lancement de l'Union pour la

Méditerranée (UpM) en juillet 2008 a formalisé l'engagement politique commun de ses États membres pour renforcer le partenariat euro-méditerranéen. L'UpM réunit 43 pays dans le but de renforcer la coopération et le dialogue régionaux par la mise en œuvre de projets et d'initiatives concrets en faveur d'un développement inclusif et durable, de la stabilité et de l'intégration dans la région euro-méditerranéenne. Pour autant, parmi les six priorités retenues à l'origine, les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes n'y figuraient pas.

Afin d'opérationnaliser le dispositif institutionnel, l'UpM a créé un processus de conférences ministérielles sectorielles réunissant les ministres des pays membres, en mettant l'accent sur l'élaboration de projets concrets. Pour ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, quatre conférences ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ont suivi celle d'Istanbul (2006) : Marrakech en 2009, Paris en 2013, Le Caire en 2017, Madrid en 2022. Elles ont produit des déclarations portant une vision forte des droits des femmes adossée sur des engagements précis pour accroître la place des femmes dans la décision et l'espace publics, reconstruire une économie qui donne aux femmes des opportunités équivalentes à celles des hommes, lutter contre les violences faites aux femmes, changer l'image des femmes dans la société à travers l'éducation.

Le projet porté par la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM), cité dans l'annexe de la Déclaration de Marrakech, a été labellisé par l'UpM en 2011. S'est ensuite mis en place du processus de « Dialogue régional » multi-acteurs rassemblant les institutions internationales, les États et la société civile. Dans ce cadre, en mars 2015, l'UpM a invité chaque pays à présenter un rapport de suivi de ses engagements. Pour la première fois au sein de l'Union pour la Méditerranée, ces engage-

ments ont fait l'objet d'un suivi régulier auquel les acteurs de la société civile ont été quelque peu associés. L'UpM a édité le rapport sur ces engagements en 2022.

Ce mécanisme est indispensable, mais insuffisant. Depuis de nombreuses années, dans toutes les réunions internationales, est systématiquement regrettée l'absence ou le défaut de mise en œuvre effective des engagements des États sur le terrain. Un écart est très souvent constaté, dans le Nord comme dans le Sud de la Méditerranée, entre les mesures législatives et réglementaires prises par les États et la réalité de leur mise en œuvre sur le terrain. Pour autant, aucun mécanisme de suivi effectif sur le terrain n'a jamais été mis en place. Pour y remédier, la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée a mis en place un mécanisme de suivi pluri-acteurs, grâce à la méthodologie innovante des « pôles locaux ». Ce travail fournit aux responsables politiques un outil qui leur permet de disposer d'un mécanisme d'évaluation complet pour mesurer les progrès réalisés dans la promotion des droits des femmes et en rendre compte.

La FFEM a vérifié, dans ses deux premiers rapports (2016 et 2018), si les déclarations de principe et les engagements des États avaient eu un impact réel sur la vie quotidienne des femmes. Ces rapports sont un complément du mécanisme de suivi mis en œuvre par le Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée (UpM), fonctionnant à l'échelle nationale, au niveau des États. Le premier rapport de la FFEM fut réalisé à partir d'études de cas spécifiques par pays, la synthèse permettant de cerner les obstacles à l'émancipation des femmes et proposant des solutions pour les neutraliser. 12 pays ont été choisis parmi les quarante et un de l'espace euro-méditerranéen : Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie. Cinq du Nord et sept du Sud et

de l'Est. La parole a été donnée aux jeunes générations pour recueillir leur regard et point de vue concernant les discriminations fondées sur le genre. Ont été mises en évidence les difficultés rencontrées par les femmes pour participer pleinement à la vie politique et économique.

Dans le deuxième rapport, publié en 2018, « *Les attentes des femmes de l'Euro-Méditerranée. Constats de la société civile et engagements ministériels* », la conclusion sur les principaux axes à prendre en compte a été d'harmoniser les lois nationales avec les Constitutions et de combler les lacunes juridiques qui permettent encore des pratiques discriminatoires envers les femmes. D'affirmer clairement que les barrières politiques, économiques et éducatives ainsi que les violences basées sur le genre s'appuient sur une mentalité patriarcale qui pérennise la discrimination à l'égard des femmes. Avec le besoin de former et de sensibiliser les acteurs concernés pour réduire les énormes écarts entre les dispositions juridiques visant à faire évoluer les mentalités et les attitudes et les comportements des personnes chargées d'appliquer ces dispositions (juristes, personnel de police, entreprises, éducateurs.trices, journalistes).

Les solutions adaptées à des situations très concrètes, constituent, en étant reproductibles, de véritables leviers de changement. En portant les solutions adoptées par les pôles locaux à la connaissance des pays membres de l'UpM dans le cadre du Dialogue régional sur les droits des femmes, la FFEM apporte aux États des outils qu'ils peuvent largement utiliser pour que leurs engagements soient réellement mis en œuvre.

L'Union européenne a, quant à elle, adopté une stratégie en 2015 pour l'égalité entre les hommes et les femmes. D'après le Parlement européen, suite à sa réunion de septembre 2015, elle doit être basée sur des objectifs plus clairs, des actions concrètes et un suivi plus ef-

ficace, afin de progresser réellement contre la discrimination sur le marché du travail, dans l'éducation et dans l'accès aux postes de prise de décision. Les États membres sont invités à lutter contre le travail non déclaré et précaire, qui contribue à la dérégulation complète du système de rémunération des femmes. Le texte indique que la Commission et les États membres doivent prendre les mesures appropriées pour mettre fin aux différences de salaires et de pension entre hommes et femmes, indique le texte. Le Parlement appelle la Commission à aider les États membres à assurer, dans le domaine de la santé et des droits sexuels et génésiques des services de qualité, adaptés et facilement accessibles, et à garantir la disponibilité d'un avortement et de dispositifs de contraception légaux et sûrs. Les députés rappellent le droit de tous les êtres humains à disposer de leur propre corps et à l'autodétermination. A ce titre, les États membres doivent mettre en œuvre des programmes sur l'éducation sexuelle dans les écoles. Ces sujets ont continué à être, et font toujours partie de l'agenda euro-méditerranéen. En 2024, s'est tenue à Chypre, à l'initiative de l'UpM, une conférence de haut niveau : « Femmes pour la Méditerranée » qui a mis l'accent sur l'émancipation économique des femmes, le genre et le changement climatique, la violence à l'égard des femmes et des filles, et le traitement des questions de genre par les médias. Cette rencontre a formulé des recommandations concrètes afin de faire progresser l'égalité entre les sexes.

Dans ce sens, ce troisième rapport Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée ne fera pas un état des lieux de la situation des femmes en Europe et en Méditerranée, thème par thème et pays par pays, car c'est le rôle du rapport que l'UpM doit présenter au cours de l'année 2025. Plusieurs instances internationales comme l'OCDE, l'IEMed et le CAWTAR ont également publié d'excellents rapports sur

le thème de l'emploi et de l'autonomisation économique des femmes. Nous allons d'ailleurs insister sur les bonnes pratiques mises en place par la société civile, et sur les capacités de résistance des femmes, présenter des projets de terrain, des projets pilotes, durables et reproductibles, pour lever les obstacles qui se trouvent encore sur le chemin de l'émancipation des femmes.

Lutte contre les violences faites aux femmes

La violence est l'utilisation de la force ou du pouvoir, physique ou psychique, pour contraindre, dominer, tuer, détruire ou endommager. Elle implique des coups, des blessures, de la souffrance, ou encore la destruction de biens humains ou d'éléments naturels. Les violences peuvent être de nature physique, sexuelle, qui sont aussi accompagnées de violences verbales et psychologiques. Dans 73 % des cas, la violence n'est pas un cas isolé, mais est un acte répété dans le temps de la part du conjoint. Le féminicide est, dans son sens d'origine, le meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles pour la raison qu'elles sont des femmes¹.

Longtemps ignorées, les violences contre les femmes n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération, aucune nationalité, aucune religion. Ces violences sont manifestes et sont la marque d'une société inégalitaire entre les femmes et les hommes, dans laquelle les rapports de domination et de pouvoir constituent un contrôle social sur les femmes et sur leur sexualité. Il ne pourra en effet y avoir d'égalité entre les femmes et les hommes tant que les violences contre les femmes continueront à faire système et qu'elles continueront à alimenter l'insécurité des femmes, à entraver leur liberté et à affecter leur santé. Déroulées en secret au sein de la sphère privée, les violences contre les femmes sont désormais devenues un des enjeux du débat social, juridique, politique².

La prévalence des violences masculines contre les femmes est avérée partout dans le monde, sous toutes les latitudes, dans toutes les régions, toutes les classes sociales, toutes les cultures, quel que soit le contexte géopolitique dans lequel elle opère. Il s'agit d'un problème

global et systémique qui ne peut être résolu sans une remise en question radicale du modèle patriarcal de nos sociétés, et sans une action collective qui implique les États, les institutions, les organisations de la société civile et les individus. Pourtant, la prolifération des guerres et des conflits aux quatre coins du globe, la généralisation des violences sexo-spécifiques subies par les femmes et les filles, en zone de conflits comme en temps de paix, appellent à prendre conscience de l'urgence. Car ce phénomène de discriminations d'un sexe par l'autre, de domination par la force et de subordination systémique d'une moitié de l'humanité, met en danger la société humaine tout entière.

Situation au Liban, en Palestine, en Algérie et au Maroc

Au Liban, nous constatons une régression flagrante dans l'application des lois qui peuvent apporter une protection même minimale, régression dans la représentation des femmes en politique, même si elle ne fut jamais satisfaisante, attitude misogyne et violente dans tous les secteurs du travail, y compris dans les instances politiques. Les médias véhiculent une image dégradante des femmes, dans un contexte de montée en force de la religion et du confessionnalisme religieux, qui représente un véritable danger pour les femmes qui doivent jouer un rôle central dans la reconstruction de la nation et de ses institutions.

Les féministes libanaises envisagent un avenir où le Liban devient un État civil garantissant l'égalité pour tous ses citoyens – un État où les femmes sont protégées de la violence, de l'ex-

1. UNODC, *Global study on homicide 2023*, 2023; ONU Femmes & UNODC, *Gender-related killings of women and girls: 2024 research brief*, 25 nov. 2024.

2. Nations Unies, *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, 1995 ; Nations Unies – HCDH, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW)*, s. d.

exploitation et du harcèlement, et où leurs droits et libertés fondamentaux sont respectés. Cependant, cette vision ne peut se concrétiser tant que le Liban continue de maintenir les 15 lois différentes sur le statut personnel, qui contiennent des dispositions discriminatoires traitant les femmes comme des citoyennes de seconde zone et leur infligeant, directement ou indirectement, de nombreuses formes de violence. Ces lois religieuses ne reconnaissent pas les femmes comme des entités juridiques indépendantes et les subordonnent dans des domaines essentiels tels que le divorce, la garde des enfants, la tutelle, la pension alimentaire, l'héritage, et le droit de transmettre la nationalité libanaise à leurs enfants et à leurs maris. Jusqu'à présent, le système confessionnel libanais a rejeté tous les efforts visant à établir une loi civile unifiée sur le statut personnel qui garantirait l'égalité entre tous les citoyens du Liban.

Selon l'association Kafa (Assez !) : les différentes formes de violences sont psychiques à 42 %, physiques à 35 %, économiques à 13 %, et sexuelles à 10 %. Les conjoints sont responsables des violences dans 63 % des cas, les membres de la famille dans 19 % et les ex-conjoints dans 9 %. Toutes les nationalités sont concernées avec une nette prédominance libanaise à 71 %⁵. Cette situation peut s'expliquer par l'existence de lois et des divers codes de la famille régis par les différentes confessions. Les situations politiques, économiques et sociales, suite aux guerres successives, accentuent et exacerbent toutes sortes de régressions des droits civils et le développement de la pauvreté comme elles accroissent la régression de l'éducation. La montée en puissance du confessionnalisme est pareillement néfaste pour les droits des femmes, leur représentation politique et

leurs libertés individuelles. Les médias en plein essor véhiculent une image dégradante des femmes. Parallèlement les associations féministes perdent de leur visibilité devant la montée en puissance des associations humanitaires, religieuses ou écologiques. A signaler aussi une hémorragie de la jeunesse, filles et garçons, qui fuient un État en faillite. La loi du silence règne vu qu'il faut laisser le champ libre aux causes considérées comme les plus importantes comme le politique ou l'économie, comme si la cause des femmes n'en faisait pas partie. Ainsi le Liban est très loin d'adopter la lutte contre les violences comme cause nationale.

En Tunisie, la lutte contre la violence fondée sur le genre s'appuie sur un tissu riche d'associations féministes, de collectifs citoyens et d'initiatives innovantes. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique postrévolutionnaire renforcée par l'adoption d'un cadre juridique progressiste, notamment la loi n° 2017-58. Nous pouvons citer comme exemples outre le CAW-TAR, membre fondateur de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, les associations féministes qui ont mis en place des initiatives pour la lutte contre la violence fondée sur le genre dans l'ensemble des pays arabes (en annexe).

En Palestine, entre 2020 et 2022, plus de 14 000 cas de mariage d'enfants ont été enregistrés. Le cadre juridique palestinien régissant le mariage des enfants fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, mais il autorise des exceptions. L'absence de critères clairs et restrictifs pour ces exceptions, associée à la situation sécuritaire actuelle en Palestine, contribue à une prévalence accrue du mariage d'enfants. Ces

5. KAFA (Enough) Violence & Exploitation, *First Quarter Report 2024*, 30 juin 2024. Le rapport a été présenté par Zoya Rouhana en Marseille en juin 2025.

mariages d'enfants contribuent de manière significative à un risque accru de violence et de grossesses précoces, avec moins de possibilités d'éducation, empêchant les jeunes femmes et les filles d'atteindre leur plein potentiel⁴.

Au Maroc, il y a vingt ans, la MOUDAWANA avait divisé la classe politique autant que la société tout entière. Le nouveau code avait notamment donné aux femmes le droit de demander le divorce et de choisir librement leur époux sans l'autorisation d'un tuteur. Il a fixé à 18 ans l'âge du mariage et posé de sévères restrictions à la polygamie. Les militantes du mouvement féministe se sont toutefois vite dites déçues par son application, entravée par le poids des traditions et le pouvoir d'appréciation laissé aux juges. Le mariage des mineures en est l'illustration. Si l'âge minimum légal est fixé à 18 ans, les difficultés socio-économiques poussent les familles à demander des dérogations pour leurs filles, lesquelles sont accordées plutôt facilement. Finalement, ce qui était censé être l'exception est devenu une pratique courante. En 2022, plus de 13 000 autorisations ont été délivrées, sur 20 000 demandes. Même constat pour la polygamie : accord de la première épouse, garantie d'équité... Les conditions sont strictes, mais les juges ont toute latitude pour les contourner. En 2024, près de vingt années après son adoption, l'application de la MOUDAWANA a révélé d'importantes lacunes et de nombreux défis. Ces limites concernent à la fois certaines de ses dispositions qui ne sont plus en adéquation avec la Constitution de 2011, laquelle consacre l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les droits, et les engagements internationaux du Maroc, notamment la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)⁵, dont le Royaume a levé les réserves et a adhéré au Protocole facultatif en 2022. Sous l'impulsion du plaidoyer mené par les associations de défense des droits des femmes, dont la FLDF qui œuvre depuis 2016 pour une refonte en profondeur de la MOUDAWANA et son harmonisation avec la Constitution et les conventions internationales ratifiées par le Maroc, une autorité chargée de la réforme du Code de la famille a été mise en place en 2023. Ce processus a été marqué par une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les coalitions de la société civile. En décembre 2024, les grandes lignes de la réforme ont été rendues publiques par un communiqué du Cabinet royal. Ces orientations contiennent plusieurs avancées positives, mais aussi des défis persistants, notamment quant à la manière dont ces principes seront traduits dans un texte législatif effectif. La commission chargée de la rédaction travaille encore à la formulation finale du projet de loi, dont la société civile attend la publication pour évaluer concrètement la portée de la réforme.

En ce qui concerne plus particulièrement la violence contre les femmes et les filles, elle demeure l'une des violations des droits humains les plus répandues. Bien avant la pandémie de la COVID-19, ce phénomène touchait déjà plus de la moitié de la population féminine. Les données de l'enquête nationale de 2019 révèlent que 57 % des Marocaines âgées de 15 à 74 ans, soit plus de 7,6 millions de femmes, ont subi au moins un acte de violence, toutes formes et tous contextes confondus, au cours des douze mois précédant l'enquête. La prévalence est légèrement plus élevée en milieu urbain (58 %) qu'en milieu rural (55 %). La

4. PNUD, *COVID-19 Global Gender Response Tracker (Data Futures Exchange)*, 2022.

5. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). (s. d.). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

violence domestique, comprenant la violence conjugale et familiale, reste la plus courante, avec un taux de 52 %. La violence conjugale seule touche 46 % des femmes, exercée par un conjoint, un ex-conjoint, un fiancé ou un partenaire intime. Les conséquences ne sont pas seulement physiques et psychologiques : elles représentent aussi un coût économique considérable, estimé à 2,85 milliards de dirhams par le Haut-Commissariat au Plan (HCP)⁶. Les coûts directs (prise en charge médicale, assistance juridique, hébergement, etc.) représentent 82 % de ce total, contre 18 % pour les coûts indirects (perte de revenus, baisse de productivité, etc.). L'espace conjugal concentre à lui seul 70 % de ce coût, suivi des lieux publics (16 %) et du contexte familial (13 %)⁷. La crise sanitaire de la COVID en 2020-2021 a exacerbé la situation. Les restrictions de déplacement, l'isolement et les tensions économiques ont entraîné une augmentation notable des violences, notamment dans la sphère familiale. Selon le rapport de la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF), le taux de violence a augmenté de 31,6 % durant cette période⁸. Les femmes, plus présentes dans les secteurs les plus touchés par la crise et souvent actives dans l'économie informelle, ont subi une perte significative de revenus et une aggravation de leur précarité. Le taux d'activité féminine a reculé à 17,5 % au deuxième trimestre 2020, contre 19,5 % un an plus tôt, tandis que l'accès aux services vitaux (justice, santé sexuelle, hébergement d'urgence, accompagnement psychologique) s'est fortement restreint. Face à cette réalité, la Fédération des Ligues des Démocratiques des Droits des Femmes (FLDF), membre fon-

dateur de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, déploie une action de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) articulée autour d'un travail de proximité pour l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes et survivantes. La FLDF opère à travers un réseau de neuf centres d'écoute et un centre d'hébergement sécurisé, TILILA⁹, qui accueillent et soutiennent en moyenne 1 200 femmes par an. Ces structures offrent un accompagnement juridique, psychologique et social adapté aux besoins des survivantes. Durant la période de la COVID-19, la FLDF a mis en place des plateformes d'écoute et de soutien en ligne permettant de fournir un accompagnement juridique et psychologique à distance, afin de répondre à l'urgence et de pallier les restrictions de déplacement. Son action inclue un axe de plaidoyer et de changement des mentalités car la Fédération mène des campagnes de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes de genre, à promouvoir l'égalité et à dénoncer la tolérance sociale vis-à-vis des violences. Elle réalise et diffuse également un rapport annuel sur la violence documentant les tendances et évolutions et servant d'outil de plaidoyer contre les violences de genre pour une meilleure prise en charge des victimes et des survivantes. Le rapport couvrant la période du confinement (2020) ainsi que ceux de 2021, 2023 et 2024, ont permis de mettre en lumière l'impact spécifique de la pandémie et des crises socio-économiques sur les violences faites aux femmes.

Par cette double approche, intervention directe auprès des victimes et action sur les causes structurelles de la violence, la FLDF

6. HCP (Maroc), *Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019*, 25 nov. 2019 ; HCP (Maroc), *Coût économique de la violence à l'encontre des filles et des femmes*, 8 mars 2021.

7. Ibid.

8. FLDF (Maroc), *Rapport sur la violence pendant le confinement et l'état d'urgence sanitaire (16 mars–31 oct. 2020)*, 2021.

9. Groupe SOS / Santé Sud, *LDDF-INJAD: a network against gender-based violence in Morocco*, 2023.

agit à la fois dans l'urgence et dans la durée, avec pour objectif de garantir aux femmes et aux filles un environnement sûr, égalitaire et respectueux de leurs droits.

En Algérie, malgré des amendements introduits dans le code de la famille en 2005¹⁰ – notamment la suppression de la disposition du « devoir d'obéissance de l'épouse » – puis l'adoption d'une loi sur les violences conjugales et le harcèlement de rue en 2015¹¹, le problème reste entier. Cette loi aurait dû marquer un tournant décisif, mais on n'a pas dépassé le stade de l'écrit. L'un des moments les plus critiques pour les femmes survient lorsqu'elles tentent de se séparer de leur conjoint violent. Les menaces de mort qui s'ensuivent sont des signaux d'alarme, mais ils sont souvent ignorés. Les risques sont aussi aggravés par l'absence de mesures d'éloignement et de protection adéquates pour les femmes qui portent plainte contre leur conjoint. Souvent, les forces de sécurité et les institutions encouragent les femmes à retourner au domicile conjugal même lorsque la violence y règne. Les militantes féministes déplorent également des carences au niveau législatif. Elles dénoncent notamment la « clause du pardon », une disposition du code pénal qui prévoit que l'action civile s'arrête si la femme pardonne à son agresseur. Cette clause « favorise l'impunité ».

En étudiant plus en détail, on constate que les statistiques des femmes victimes de violences en Algérie indiquent qu'au moins une femme est assassinée chaque semaine, souvent par un proche. Un chiffre probablement sous-évalué. Près de 80 % des féminicides sont

commis par un membre de la famille de la victime, selon Wiame Awres, cofondatrice de Féminicides Algérie. « Les femmes mariées sont particulièrement vulnérables, avec 70 % des victimes de violences en 2022 ». Côté célibataires, elles sont 18 % à avoir subi des violences en 2022 contre 23 % en 2023. « Selon les données collectées, il a été constaté que 75 % des victimes sont instruites », poursuit le rapport. Et parmi elles, 32 % avaient suivi des études secondaires, tandis que 5 % étaient sans formation.

Trente trois féminicides ont été recensés en 2023, et deux cent soixante et un en quatre ans par la cellule de veille indépendante Féminicides Algérie mise en place par le mouvement féministe en l'absence de recensement officiel. Ce chiffre est donc probablement sous-évalué. Les raisons souvent invoquées par les meurtriers sont la jalousie, de supposés crimes d'honneur et des troubles mentaux. Les actes de violence contre les femmes sont en hausse, avec plus de 12 000 cas recensés entre 2021 et 2022. Les violences physiques sont souvent commises par le mari (67,3 %) et ont lieu au domicile (71,2 %). Et, selon le quotidien *El Watan*, citant une enquête du Ministère de la Santé, « ont été enregistrés plutôt quatre mille (4 004) cas de femmes victimes de violences durant la période s'étalant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre de la même année »¹².

Les obstacles actuels pour les femmes algériennes victimes de violences incluent les points suivants :

- La loi ne protège pas suffisamment les femmes. L'article 279 du code pénal prévoit une réduction de la peine, qui peut être ramenée à moins de cinq ans de réclusion

10. Ministère de la Justice (Algérie), *Code de la famille – version consolidée*, s. d.

11. JORADP (Algérie), *Loi n° 15-19 du 30 déc. 2015 modifiant et complétant l'ord. n° 66-156 (Code pénal)*, JO n° 71, 2015.

12. Bilan 2024 : 4 004 cas en 2023, profils des victimes (mariées ~ 70 %, célibataires 18 % en 2022 et 23 % en 2023, 75 % instruites, etc.) d'après données relayées par *El Watan* (Ministère de la Santé). Pour plus d'information : *El Watan*, « Violences faites aux femmes en 2023 : des chiffres en constante augmentation », 22 févr. 2024.

pour les meurtres commis dans le cadre d'un flagrant délit d'adultère¹³. Un autre article de loi permet à l'agresseur d'échapper aux poursuites pénales si la victime lui pardonne, ce qui arrive souvent sous les pressions sociales, familiales mais aussi économiques.

- Au-delà des pressions des familles qui répugnent à prendre en charge les femmes divorcées avec leurs enfants, peu de plaintes sont déposées aussi par les femmes du fait de leur faible accès à l'emploi.
- La médecine légale ne réagit pas dans les délais nécessaires.
- Le manque de connaissances relatives aux démarches à suivre pour obtenir justice. Mais, enfin, après près de deux ans de travail de plaidoyer des associations féministes, le 17 mars 2025, un numéro vert a enfin été mis en place pour dénoncer les violences contre les femmes¹⁴.

Il faut toutefois souligner que la loi électorale institue la parité sur les listes, permettant une présence accrue des femmes dans les Institutions. On observe un caractère discontinu du féminisme algérien qui entraîne des reculs, des résistances à l'amélioration du statut des femmes et surtout la peur d'un retour des islamistes contre lesquels la population et les gouvernements algériens ont pourtant mené une sanglante guerre civile de 1991 à 2002. Nous pouvons dire que cela a contribué à ce que le Code de la famille algérienne traite aujourd'hui encore les femmes comme des mineures. Ce texte est toujours en place. Depuis 1984 les ONG féministes ont échoué à obtenir

son abolition. Les mutations des formes d'activité des femmes dans le secteur économique s'accompagnent d'aspirations à l'autonomie. En particulier, le mouvement des femmes s'est fortement développé, un grand nombre de jeunes féministes vivent seules, travaillent et sont relativement autonomes. Ceci est le fruit d'une rapide urbanisation et d'un accès notable à l'éducation.

Situation en Europe

En Europe, chaque année 3 000 femmes sont tuées par un partenaire intime ou un membre de la famille, généralement après un calvaire s'étalant sur des années avec des enfants comme témoins. A partir de l'âge de 15 ans, une femme sur trois (soit 62 millions) a subi des violences physiques et/ou sexuelles, une femme sur cinq est traquée ou menacée, une femme sur deux est confrontée à une ou plusieurs formes sévères de harcèlement sexuel, presque toutes les femmes ont subi des harcèlements sexistes. Depuis les années de pandémie, dans un contexte de crise planétaire sans précédent, les violences domestiques explosent, comme d'autres délits et crimes, les mariages forcés des enfants, l'excision, le trafic de femmes et de filles, l'exploitation sexuelle des femmes et filles migrantes, des réfugiées, ou encore le harcèlement et la violence dans l'espace public.

Par ailleurs, tous les pays européens accordent un droit à l'interruption de grossesse (IVG), certains de manière très restrictive comme à Malte où son maintien n'est pas ga-

13. Fondement légal d'un traitement atténué en cas d'homicide « sur provocation » (adultère pris en flagrant délit) : art. 279 du Code pénal, analyses doctrinales.

14. TSA-Algérie, « Violences faites aux femmes : mise en service du numéro vert 1026 », 18 mars 2025.

ranti. En Hongrie, depuis 2022, un décret impose aux femmes d'écouter les battements du fœtus avant de se décider. Au Portugal, alors que l'IVG a été légalisé en 2007 suite à un référendum, le gouvernement a mis les frais liés à l'arrêt de leur grossesse entièrement à la charge des femmes. En Slovaquie, onze propositions de loi visant à limiter l'avortement ont été proposées en deux ans. En Roumanie, la plupart des hôpitaux publics ne pratiquent pas l'IVG officiellement autorisé depuis 1990. La quasi-totalité des pays européens acceptent la clause de conscience des soignants sauf la Suède, la Finlande et la Lituanie. Jusque-là l'Irlande était l'un des pays les plus restrictifs mais suite à un référendum en 2018 où 66 % des Irlandais se sont prononcés pour, l'IVG est légalisée. Quant à la France, où l'IVG a été votée, son remboursement prévu par la sécurité sociale, le délai d'entrave condamnée, le délai passé de douze à quatorze semaines, elle est devenue, en 2024, le premier pays au monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa constitution. La commission des affaires européennes a adopté la proposition de résolution européenne visant à garantir le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Toutefois, vingt millions de femmes sont néan-

moins privées, en Europe, d'un accès effectif à l'avortement.

Ce ne sont que quelques exemples qui prouvent que rien n'est jamais acquis pour les droits des femmes et nous savons que l'action politique, la mobilisation stratégique et la solidarité féministe, y compris entre les différentes régions et générations, est une réponse à la remise en cause de leurs droits, et à l'atteinte à leur liberté et à leur intégrité physique.

La Convention d'Istanbul, le standard d'or international

En Europe, les violences domestiques ont explosé, comme d'autres délits et crimes¹⁵. Le Conseil de l'Europe s'est saisi de ce fléau et instauré des normes globales pionnières par sa Convention sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique, la Convention d'Istanbul¹⁶, traité international à vocation universelle, qui va le plus loin pour combattre ces graves violations de la dignité et des droits de la personne humaine. En vigueur depuis 1^{er} août 2014, ce traité fédère aujourd'hui à l'échelle paneuropéenne 38 États et l'Union européenne elle-même depuis le 1^{er} octobre 2023¹⁷. Il ins-

15. Global Study on Homicide, Gender-related killing women and girls, UNODOC Global Study on Homicide_UNODC.pdf 5 <https://data.undp.org/gendertracker/> 2

16. Conseil de l'Europe, *Convention d'Istanbul (CETS 210)*, 2011. Adoptée par le Comité des Ministres du CoE le 7 avril 2011 à Istanbul, ouverte à la signature le 11 mai 2011, elle entre en vigueur le 1^{er} août 2014 avec la ratification des dix premiers États. En octobre 2020, tous les États membres du CoE tout comme l'UE, ont signé cette Convention à l'exception de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie et 34 États Membres du CoE l'ont ratifiée.

17. EUR-Lex, *Adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul*, 2023.

Au sein de l'UE, 22 des 27 États membres sont parties à la Convention. Cinq autres l'ont signée mais non ratifiée : la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie, la République tchèque et la Slovaquie. Le 24 janvier 2024, le Sénat tchèque s'est opposé à la ratification de la convention, que la République tchèque avait signée en 2016. L'UE en tant que telle a ratifié la convention d'Istanbul le 28 juin 2023. Celle-ci est entrée en vigueur pour l'UE le 1^{er} octobre 2023 et la lie sur une partie de son champ de compétences : l'asile, la coopération judiciaire en matière pénale et les obligations des institutions et de l'administration publique de l'UE.

taure un cadre juridique global contraignant et cohérent qui engage la responsabilité des États parties à prévenir, combattre et réprimer toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Il vise la tolérance zéro et représente une avancée majeure pour garantir la sécurité de millions de filles et de femmes, en Europe et dans le monde.¹⁸

La Convention d'Istanbul réaffirme et consolide l'acquis international et européen¹⁹ qui consacre l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que principe, droit, droit humain, et, objectif universel à promouvoir dans tous les domaines.

Le rôle de la société civile

Les ONG œuvrant à la prévention et à la lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui ont joué un rôle clé dans l'élaboration et la ratification de la Convention par les États membres, sont également déterminantes pour sa mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle

les États sont soumis à l'obligation juridique de reconnaître, d'encourager et de soutenir leur travail et d'établir une coopération effective avec elles (art. 9)²⁰. Les ONG sont également des partenaires majeurs dans le cadre du suivi. Le GREVIO peut recevoir des informations des ONG sur la mise en œuvre de la Convention par un État partie, en complément des informations fournies par l'État²¹.

Quarante années de combat féministe et de travail théorique et pratique sur les violences sexistes, ont contribué à rendre visible le problème, à renforcer les sanctions des auteurs et à améliorer la protection et l'accompagnement des victimes. Ce travail a notamment consisté à nommer et analyser les violences de genre, à inventer et déployer des interventions de prise en charge des victimes, à faire évoluer les législations nationales et à inscrire la question des violences à l'encontre des femmes sur l'agenda international. Ces avancées, pour réelles et considérables qu'elles soient, restent précaires et de nombreux mécanismes sociaux permettent encore aujourd'hui, malgré les don-

18. Dans le cadre de la coopération du Conseil de l'Europe avec les pays du Sud de la Méditerranée, l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes sont reconnues comme des domaines prioritaires liés aux objectifs de transition démocratique et de bonne gouvernance, de protection et promotion des droits humains et de l'État de droit. Les normes et mécanismes novateurs du CoE sont mises à disposition afin de favoriser l'évaluation de la législation et l'élaboration de nouvelles dispositions, la création d'institutions, la sensibilisation et le transfert de connaissances et l'établissement de réseaux.

19. Nous nous référons à la Convention européenne des droits de l'homme, CEDH et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme · La Charte fondatrice des Nations Unies · La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDAW · Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, PIDCP · Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, PIDESC · La Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants · Le Plan d'Action de la Conférence mondiale sur les droits des femmes de Pékin, dont on célèbre en 2025 le 30^{ème} anniversaire · Les Traités de l'Union européenne, notamment, la Charte des droits fondamentaux de l'UE (art. 2 TUE, art. 23 Charte). V. aussi la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

20. Obligation juridique de coopérer avec les ONG (art. 9 de la Convention d'Istanbul).

21. Conseil de l'Europe – GREVIO, *General reports on GREVIO's activities (1st–5th)*, 2021–2023.

nées quantitatives ou qualitatives disponibles, de minimiser, voire de nier les violences à l'encontre des femmes.

La diversité des approches féministes dans la région méditerranéenne montre que la lutte contre la violence de genre est à la fois un combat juridique, culturel, politique et social. Qu'il s'agisse de plateformes numériques comme #EnaZeda ou Speak Up, d'actions de plaidoyer pour réformer les lois, ou encore de services directs pour les survivantes, les organisations féministes jouent un rôle central. Ces dynamiques témoignent de la vitalité du féminisme méditerranéen et de sa capacité à articuler résilience locale et plaidoyer international. Il est essentiel de renforcer ces initiatives, d'assurer leur financement pérenne et d'institutionnaliser les bonnes pratiques dans les politiques publiques nationales et régionales.

Les associations jouent un rôle fondamental dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Des associations d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles, existent sur l'ensemble de **l'espace euro-méditerranéen**. Certaines sont nationales, voire internationales d'autres orientées vers un territoire. Toutes leurs actions s'appuient sur un partenariat avec les services de collectivités locales ou de l'État. Aux efforts des autorités nationales et multilatérales s'ajoute, en effet, la mobilisation des mouvements féministes et activistes voire leur pression sur les politiques.

Plusieurs séminaires, Forums de la société civile, ateliers se sont tenus au cours des 30 dernières années comme celui qui s'est tenu à Marrakech, le 28 novembre 2014 à l'initiative de la Fédération des Ligues démocratiques des Droits des femmes du Maroc²². La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée avec ses membres fondateurs a mené différents pro-

jets contre les violences dans le domaine de la prévention et du changement des mentalités, dans celui de la protection et du soutien aux victimes, ainsi que dans la répression contre les auteurs de violences et leur incarcération.

Pour neutraliser les préjugés sexistes, le Forum Femmes Méditerranée, l'IEMed et Djai-zairouna ont réalisé, dans le cadre d'un projet financé par la Fondation Anna Lindh, un kit contre le sexisme, avec des exercices, des jeux, des expositions, des mises en situation. L'objectif étant de combattre les causes fondamentales de la violence contre les femmes, les activités qui ont été menées : interventions dans des établissements scolaires pour gommer les préjugés sexistes, sessions de formation des associations des femmes, des médias pour changer l'image de la femme dans la publicité et la presse, sensibiliser les jeunes gens et en particulier les jeunes garçons à la nécessité d'une participation de leur part aux tâches ménagères. 20 actrices algériennes, de leur côté, ont réalisé une vidéo en arabe, sous-titrée en français, où elles citent les remarques que les femmes d'une famille expriment comme conseil à une femme battue pour éviter qu'elle ne se plaigne et qu'elle prenne son mal en patience. A la fin, celle-ci décède et ce n'est que lamentations car aucune n'a fait le moindre pas pour soutenir cette femme en détresse.

Dans le domaine de la protection des victimes, plusieurs initiatives sont à valoriser : celle du CAWTAR (Pays arabes) avec le Logiciel SafeNess fourni sans frais et destiné à être utilisé tel quel, disponible en Tunisie et au Maroc dans plus de 36 régions, lequel propose une application gratuite que l'on peut télécharger sur un téléphone portable pour contribuer à la prévention du harcèlement sexuel et la lutte contre la violence dans les espaces publics.

22. Forums & séminaires de la société civile : Déclaration finale « Femmes Marrakech 2014 ».

Cette application permet à l'utilisateur.trice d'agir rapidement en cas de danger. Cette application est gratuite, facile à utiliser et rapide, elle permet de choisir une liste de personnes de confiance à partir de vos contacts, d'envoyer votre localisation à vos personnes de confiance en cas de menace. En cas de danger, de partager votre position exacte et l'itinéraire le plus facile pour vous atteindre. Avec un déclenchement d'un enregistrement vocal et sauvegarde de la date, heure et position exacte de l'alerte qui pourra servir de preuve en cas de plainte.

Présentons également les activités menées en Algérie par Djaizairouna :

pour une période de 24 mois, allant du 1^{er} Octobre 2019 au 30 Septembre 2021, avec le soutien de Fond Mondial pour les Femmes. L'objectif général était de contribuer à la réduction des violences à l'égard des femmes avec comme objectifs spécifiques, contribuer au changement d'attitude des Algérien.ne.s par rapport à la problématique des violences à l'égard des femmes, vulgariser les lois relatives à la protection des femmes victimes de violences, et les services essentiels disponibles pour leur prise en charge, enforcer/soutenir les femmes victimes de violences sur le plan psychologique, sanitaire, juridique et socio-économique. Une campagne de sensibilisation et d'information en faveur des femmes, afin de les informer sur leurs Droits a été menée avec notamment l'édition d'un guide relatif au dispositif juridique national, régional et international, qui condamne les violences à l'égard des femmes ; des formations en faveur des intervenant.e.s associatif.ve.s et militant.e.s, pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la prise en charge des victimes. La mise en place de la première application mobile de signalement des actes de violence à l'égard des femmes avec une database en ligne est un temps fort du projet

car cet outil permet de signaler les violences en urgence, avec quatre fonctionnalités l'alerte, l'écoute, l'accompagnement, la coordination des intervenants.

Et par d'autres structures en Algérie : le CIDDEF, et des associations comme le Réseau Wassila, conseillent et assurent des permanences et une aide juridique aux femmes victimes de violence. Les juristes et les avocates du mouvement les accompagnent auprès des tribunaux.

Même quand elles sont victimes de violences peu de femmes engagent des poursuites, pour différentes raisons. Une campagne a été lancée par les femmes qui filment leurs harceleurs dans les rues et publient les vidéos. Phénomène encore inimaginable il y a quelques années, les personnes âgées, souvent démunies, sont de plus en plus nombreuses à se retrouver sans assistance ; les liens familiaux, de plus en plus distendus, voire une absence totale de liens, provoquent, en plus, une marginalisation de cette catégorie de citoyens qui ne bénéficient pas d'aides sociales suffisantes pour vivre décemment.

L'action des États

Une majorité des États a mis en place des mesures de protection et de pénalisation des violences contre les femmes à l'instar de l'**Espagne**, pionnière en la matière avec sa Loi organique sur les mesures de protection intégrale contre la violence de genre (LO 1/2004) qui a marqué un tournant décisif dans la réponse institutionnelle à la violence faite aux femmes en Espagne. Elle fut pionnière en instaurant une intervention multidisciplinaire (assistance sociale, juridique, psychologique et économique) comme en considérant la violence de genre comme un problème social et non privé, et en reconnaissant la nécessité de travailler à la prévention, à la sensibilisation de la société

et à la formation spécifique de tous les professionnels impliqués dans les cas de violence de genre. Cependant, 21 ans après son entrée en vigueur, de nombreux droits prévus par la loi ne sont toujours pas pleinement appliqués.

Lorsqu'elles engagent une procédure judiciaire, les victimes sont souvent contraintes de répéter plusieurs fois leur récit (au commissariat, lors d'un examen médical, devant le juge d'instruction, etc.), ce qui aggrave leur traumatisme et entraîne une victimisation secondaire. La surcharge des tribunaux, aggravée par le traitement massif d'infractions mineures (99 % des affaires enregistrées²³), freine les réponses rapides dans les cas les plus graves. Certains experts dénoncent également l'usage de « plaintes instrumentales » dans les procédures de séparation ou de divorce, bien que d'autres rappellent qu'elles restent rares et ne saturent pas le système. Par ailleurs, les plaintes croisées – où l'auteur présumé dépose plainte contre la victime – sont en augmentation et visent souvent à décrédibiliser son témoignage.

Le système VioGén, mis en place en 2007 pour évaluer le risque et coordonner les mesures de suivi et de protection, est également saturé. Trois femmes sur quatre enregistrées dans le système nécessitent une protection policière, mais les effectifs sont insuffisants pour garantir leur sécurité de manière effective²⁴.

Sur le plan socio-économique, les aides prévues (soutien financier, hébergement d'urgence, relogement) sont essentielles pour permettre aux victimes de reconstruire leur vie. Pourtant, elles restent souvent inaccessibles à cause de critères restrictifs et de procédures

complexes. Cela constitue un frein majeur à la rupture avec l'agresseur, en particulier pour les femmes avec enfants ou en situation de précarité.

Un autre problème majeur est que de nombreuses femmes n'accèdent même pas au système de protection, ou l'abandonnent avant d'en achever le parcours. En moyenne, les femmes mettent huit ans avant de dénoncer ou de quitter une relation violente²⁵. Ce délai est souvent lié à une dépendance émotionnelle ou économique, à une méfiance envers les institutions – génératrice de peur de ne pas être crue, d'être remise en question ou de perdre la garde des enfants –, ainsi qu'au refus de revivre les faits traumatiques. La violence psychologique amène également de nombreuses femmes à se culpabiliser, à minimiser les faits, et à ne pas se reconnaître comme victimes. Même lorsque la procédure judiciaire est engagée, certaines femmes y renoncent en raison d'un épuisement émotionnel ou du manque d'accompagnement spécialisé. 9 % des femmes qui portent plainte finissent par se retirer du processus²⁶. Ces barrières sont encore plus marquées chez les femmes migrantes, en situation de handicap ou en situation administrative irrégulière.

Ainsi malgré ses avancées, la Loi souffre d'importantes lacunes dans sa mise en œuvre. Ces défaillances empêchent la protection effective qu'elle proclame et placent ainsi l'État en situation de manquement au principe de diligence due, comme l'a déjà signalé l'ONU²⁷. Ce principe, inscrit dans le droit international, exige que les États préviennent la violence, protègent adéquatement les victimes et leur

23. Montilla, L., «20 años de la Ley de Violencia de Género: ¿qué sigue fallando?», *RTVE Noticias*, 28 déc. 2024.

24. Ibid.

25. Ibid.

26. Ibid.

27. Barro, C., «Cuando España no aplica sus propias leyes contra la violencia machista», *Público – Mujer*, 15 avr. 2024.

offrent réparation et justice effectives²⁸. Il ne s'agit pas seulement de légiférer, mais aussi de lever les obstacles à l'application effective de la loi.

Pour lutter efficacement contre la violence de genre, une loi aussi avancée soit-elle ne suffit pas : il faut lui allouer les ressources réelles nécessaires à sa mise en œuvre. Par ailleurs, la solution ne peut être uniquement pénale. La violence de genre est un phénomène structurel qui appelle une réponse globale et multidisciplinaire. Ces dernières années, en Espagne comme ailleurs, on observe un recul idéologique. De manière générale, les jeunes s'identifient de moins en moins au féminisme et à la lutte pour l'égalité des sexes. Le Baromètre Jeunesse et Genre 2021, réalisé par FAD Juventud, a révélé qu'un jeune homme sur cinq interrogé (entre 15 et 29 ans) considère que la violence de genre n'existe pas et qu'il s'agit d'une « invention idéologique »²⁹. Ce désengagement croissant vis-à-vis du féminisme, nourri par les discours réactionnaires de l'extrême droite, affaiblit le consensus social nécessaire pour maintenir les politiques de protection. Pour contrer cette tendance et transformer en profondeur les structures qui perpétuent la violence, il est indispensable de renforcer les efforts en matière de prévention, de sensibilisation sociale et de formation à la perspective de genre dès le plus jeune âge.

En France, le Grenelle, qui s'est tenu du 3 septembre au 25 novembre 2019, a permis de renforcer et d'amplifier les actions de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple et les féminicides. Cinq ans plus tard, des mesures emblématiques et structurantes ont

été réalisées. Depuis 2021, la plateforme téléphonique (3919) est accessible 24h/24, 7j/7 et concerne également les personnes en situation de handicap (sourdes, malentendantes, aphasiques) et allophones (+ de 200 langues). Le dépôt de plainte est possible dans 542 établissements de santé, dont 61 prévoient le recueil de preuves sans plainte. Entre 2017 et 2023, le nombre d'ordonnances de protection délivrées a augmenté de 187 % ; au 3 janvier 2025, 6 261 Téléphones Grave Danger sont déployés sur le territoire, une augmentation de 483 %. Au 8 janvier 2025, 817 bracelets anti-rapprochement étaient actifs et 11 172 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence, leur nombre a plus que doublé depuis 2017. Un arsenal législatif nouveau complète les efforts de l'État notamment avec la loi du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales qui prévoit :

- le retrait total de l'autorité parentale par les juridictions en cas de condamnation pour agression sexuelle ou viol incestueux ou autre crime sur son enfant, et en cas de crime commis sur l'autre parent,
- la suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement au parent poursuivi ou mis en examen pour agression sexuelle ou viol incestueux ou pour tout autre crime commis sur son enfant,
- la suspension des droits de visite et d'hébergement des parents sous contrôle judiciaire pour violences intrafamiliales.

Cependant la réalité des statistiques prouve que les violences perdurent. 217 000 femmes

28. Fernández Nieto, J., « Retos y mitos de la LO 1/2004... », *ElDerecho.com*, 10–11 nov. 2015.

29. Sanmartín Ortí, A., Kuric Kardelis, S., Gómez Miguel, A., & Rodríguez San Julián, E., *Barómetro Juventud y Género 2023*, Centro Reina Sofía de Fad Juventud, 2023.

de 18 à 75 ans ont souffert de violences physiques ou sexuelles de la part de leur actuel ou ancien partenaire et 70 % de ces victimes ont subi des violences répétées.

Plusieurs éléments limitent l'action de l'État notamment les mentalités sexistes qui perdurent, les faibles moyens humains et financiers accordés à la police et à la justice pour mener à bien leurs missions de prévention et de répression, les faibles condamnations des auteurs de violences.

Ces violences ont eu pour conséquence la mort de 118 femmes en 2024 (soit 1 femme tous les 3 jours) et de 25 hommes. Ces violences ont un coût pour la collectivité qui est estimé à 3,6 milliards d'euros.

En Grèce, le combat pour l'application de la Convention d'Istanbul reste ardu. Ainsi, l'AFEM s'est mobilisée contre une nouvelle loi familiale adoptée par le gouvernement conservateur le 20 mai 2021, (loi 4800/2021), imposant la garde partagée obligatoire de tous les enfants.

Revendiquée comme la loi de pères et emblématique d'une forte pression réactionnaire, cette loi a suscité ces cinq dernières années un clivage politique et social et une mobilisation civile sans précédent qui a exposé la responsabilité internationale de l'État grec pour violation des traités internationaux. Bien qu'il ait été initialement conçu comme un rapport monothématique, axé sur les droits de garde et de visite, régis par l'article 31 de la Convention d'Istanbul, ce rapport constitue un document plus complet, montrant l'interrelation entre la garde partagée obligatoire et la violence domestique, les discours haineux fondés sur le sexe et même les féminicides, la forme la plus atroce de violence à l'égard des femmes.

La question en jeu s'inscrit donc dans le continuum de la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles. Le rapport sert ain-

si d'exemple à d'autres pays. La force de cette société civile citoyenne, féministe, peut devenir une dynamique puissante, irrépessible. Si elle est capable de rallier autant d'hommes que de femmes aux valeurs humanistes d'égalité et de justice qu'elle porte, alors elle sera capable d'éradiquer le fléau des violences contre une nouvelle loi familiale adoptée par le gouvernement conservateur le 20 mai 2021, (loi 4800/2021), imposant la garde partagée obligatoire de tous les enfants.

La nouvelle menace mondiale : l'offensive masculiniste

Les mouvements féministes et citoyens ont su réveiller les consciences et contribuer à la mise en place de politiques publiques ambitieuses pour contrer ces violences masculines avec des actions concrètes pour l'application de ces lois.

Mais au cours des dernières années on assiste au développement du masculinisme, une forme d'antiféminisme qui s'appuie sur l'idée que les hommes souffrent à cause des femmes et des féministes, parce que la société serait trop féminisée et que les femmes y prendraient trop de place.

Depuis les années 2010, on recense de plus en plus d'attentats masculinistes, tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Le masculinisme n'est pas le pendant masculin des mouvements féministes. Les termes se ressemblent et portent souvent à confusion. Mais le masculinisme vise à la supériorité et domination des hommes sur les femmes alors que le féminisme vise leur égalité en droit et en fait. Le masculinisme véhicule la haine des femmes. C'est un suprémacisme de genre.

Quelques exemples de courants masculinistes les « *incels* », néologisme anglophone signifiant « célibataire involontaire ». Ces derniers sont souvent des hommes qui n'ont pas

accès à la sexualité et qui blâment les femmes pour cela. Les MGTOW, pour « Men Going Their Own Way » (« hommes suivant leur propre voie »), sont, quant à eux, des individus plus âgés qui ont eu une vie conjugale mais qui estiment que toutes les femmes sont vénales et ne veulent plus les côtoyer.

Le RUSEMEG, membre fondateur de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, a organisé les 29 et 30 juin 2017 à Aix-en-Provence (France) un séminaire de recherche sur le thème « Les masculinités dans l'espace euro-méditerranéen³⁰ » au cours duquel il a été rappelé que le machisme ne définit pas seulement des rôles stéréotypés pour les femmes. Les hommes sont aussi objet d'une catégorisation basée sur le genre, laquelle indique quel type de comportements, langages, goûts et pratiques doivent avoir les hommes, normalement liés à des concepts tels que le pouvoir ou la force. C'est ce que l'on appelle les masculinités.

Si l'on veut enrayer le cycle des violences contre les femmes, il importe également de traiter les auteurs. La prise en charge psychologique de l'auteur apparaît tant comme un élément de lutte contre la récidive que comme une mesure de protection de la victime et des enfants. Plus généralement, il est impossible de lutter contre les violences faites aux femmes si on n'en traite pas l'origine, si on ne se concentre pas sur leurs auteurs. La violence n'est pas innée, elle est apprise. C'est l'éducation des garçons et les codes auxquels les hommes sont soumis qui doivent être l'objet prioritaire des actions de prévention contre les violences.

Bibliographie

- Barro, C. (2024, 15 avril). «Cuando España no aplica sus propias leyes contra la violencia machista». *Público – Mujer*.
- Conseil de l'Europe. (2011). *Convention d'Istanbul (CETS 210)*. Adoptée par le Comité des Ministres le 7 avril 2011 à Istanbul, ouverte à la signature le 11 mai 2011, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014 avec la ratification des dix premiers États. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. (2019). *Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme*.
- Conseil de l'Europe – GREVIO. (2021–2023). *General Reports on GREVIO's Activities (1st–5th)*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- El Watan* (2024, 22 février). *Violences faites aux femmes en 2023 : des chiffres en constante augmentation*.
- EUR-Lex. (2023). *Adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul*. Bruxelles : Union européenne.
- Fernández Nieto, J. (2015, 10–11 novembre). *Retos y mitos de la LO 1/2004...* ElDerecho.com.
- FLDF – Fédération des Ligues des Droits des Femmes. (2021). *Rapport sur la violence pen-*

30. RUSEMEG, *Les masculinités dans l'espace euro-méditerranéen* (Séminaire, Aix-en-Provence), 29–30 juin 2017.

- dant le confinement et l'état d'urgence sanitaire (16 mars–31 octobre 2020). Casablanca : FLDF.
- Groupe SOS / Santé Sud. (2023). *LDDF-IN-JAD : a network against gender-based violence in Morocco*. Casablanca.
- Haut-Commissariat au Plan (HCP). (2019, 25 novembre). *Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019*. Rabat : HCP.
- Haut-Commissariat au Plan (HCP). (2021, 8 mars). *Coût économique de la violence à l'encontre des filles et des femmes*. Rabat : HCP.
- JORADP – Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. (2015). *Loi n° 15-19 du 30 décembre 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 portant Code pénal (JO n° 71)*. Alger : JORADP.
- KAFA (Enough) Violence & Exploitation. (2024, 30 juin). *First Quarter Report 2024*. Beyrouth : KAFA. Présenté par Zoya Rouhana à Marseille, juin 2025.
- Ministère de la Justice (Algérie). (s.d.). *Code de la famille – version consolidée*. Alger.
- Montilla, L. (2024, 28 décembre). *20 años de la Ley de Violencia de Género : ¿qué sigue fallando?* RTVE Noticias.
- Nations Unies. (1945). *Charte des Nations Unies*. San Francisco : ONU.
- Nations Unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)*. New York : ONU.
- Nations Unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*. New York : ONU.
- Nations Unies. (1984). *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)*. New York : ONU.
- Nations Unies. (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. New York : ONU.
- ONU Femmes & UNODC. (2024, 25 novembre). *Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide) : 2024 Research Brief*. New York : Nations Unies.
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement. (2022). *COVID-19 Global Gender Response Tracker*. Data Futures Exchange.
- RUSEMEG. (2017, 29–30 juin). *Les masculinités dans l'espace euro-méditerranéen*. Séminaire, Aix-en-Provence.
- TSA-Algérie. (2025, 18 mars). *Violences faites aux femmes : mise en service du numéro vert 1026*.
- UNODC – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2023). *Global Study on Homicide 2023*. Vienne : Nations Unies.
- Union européenne. (2012). *Traité sur l'Union européenne & Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; Charte des droits fondamentaux de l'UE*. Bruxelles.

Changements climatiques

Risques et impacts du changement climatique pour les femmes de la région euro-méditerranéenne

Alors que la population des pays méditerranéens connaît une croissance exponentielle, (314 millions d'habitants en 2022, environ 500 millions en 2050³¹) elle se concentre dans des régions côtières à forte densité urbaine. Dans un avenir très proche, 80 % de la population vivra dans des zones urbaines.

Le développement urbanistique n'est, cependant pas projeté ni en termes de développement écologique, prenant en compte la sécurité environnementale, ni en termes de droits humains, respectant les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. Alors que les objectifs de développement durables onusiens de l'Agenda 2030 donnent la même importance à la lutte contre l'extrême pauvreté et à la lutte à la protection de l'environnement, il est important de s'interroger sur la gouvernance nécessaire en région euro-méditerranéenne, pour que sa population, en particulier les femmes, puisse bénéficier de ressources suffisantes et d'un environnement sécurisé et durable. Toutes les populations seront affectées par le réchauffement climatique mais de manière différenciée selon leur niveau de vulnérabilité. Par changements climatiques, on entend d'après la définition du Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC) « *des changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables* ».

Les femmes et les enfants sont les plus concernés par les conséquences des risques climatiques compte tenu de la place et du rôle qui leur sont encore octroyés dans nos sociétés patriarcales. Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes est un préalable essentiel pour permettre le développement de nos pays c'est-à-dire donner à chaque membre la possibilité de vivre libre, d'être éduqué et de participer à une vie économique équitable. Concernant la vie politique, il n'y aura pas de démocratie sans la participation des femmes. Face aux canicules meurtrières amplifiées dans les villes, ou par l'urbanisation, aux menaces sur les récoltes essentielles que sont le blé et les olives, au déclin de 55 % de la disponibilité en eau et à l'érosion côtière, la région euro-méditerranéenne doit redoubler d'efforts pour contrer les inégalités sociales, la pauvreté et la marginalisation d'une partie de sa population³². Les défis peuvent paraître insurmontables. Aussi les féministes alertent depuis le processus de Barcelone et la création de l'Union pour la Méditerranée pour une société plus inclusive qui conjugue développement économique, justice climatique et égalité entre les femmes et les hommes.

Du global au local

Les pays méditerranéens souscrivent aux accords mondiaux sur l'environnement et le développement durable : ils ont ratifié les conventions internationales et inscrivent leurs projets dans l'Agenda 2030 (voir les objectifs de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)³³. Cependant la situation des

31. Plan Bleu/UNEP-MAP, *MED-2050 Foresight Study – Basic data* (p. 1).

32. IPCC AR6, Cross-Chapter Paper 4 *Mediterranean*.

33. Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD/MSSD), ancrage Agenda 2030 et exigences d'indicateurs.

filles et des femmes et leur possible renforcement de capacités ne figurent toujours dans les documents officiels, déclinant les politiques régionales et nationales de lutte contre le changement climatique³⁴. D'où l'importance de rappeler le principe de circularité interconnectant les Objectifs de Développement Durables (ODD) et la nécessité de disposer d'indicateurs chiffrés sur l'égalité des sexes pour un développement durable équitable.

Le fléchage des financements de l'économie verte ignore l'égalité femmes/hommes alors que les femmes ont encore peu accès à la terre et héritent dans beaucoup de pays, de façon inégalitaire face à leurs frères. Les transactions relatives à la propriété des terres sont à encourager par des financements adéquats pour que les femmes puissent bénéficier de manière égale³⁵.

Les femmes sont responsables de la production agricole dans de nombreux pays méditerranéens, elles connaissent les procédures de productions respectueuses de la biodiversité et sont plus enclines que les hommes à respecter les savoir-faire durables. Aussi, elles doivent pouvoir accéder à un véritable statut d'entrepreneur et ne plus travailler gratuitement pour leur famille et leur communauté. L'accès aux crédits, à toutes les ressources et à la professionnalisation de leurs tâches quotidiennes est indispensable à leur autonomisation.

Les freins sociétaux à cette indépendance des femmes doivent être levés par l'éducation et la scolarité des filles. Leur orientation scolaire vers les sciences, y compris les sciences de la nature et de la finance, est nécessaire afin qu'elles puissent s'investir plus dans les métiers

en lien avec le changement climatique, l'économie circulaire et les différents instruments financiers permettant un financement de projets ou d'activités écologiques.

Dans chacun des pays, l'émancipation des filles et des femmes doit passer par le respect de leurs droits sexuels et reproductifs. Dans la plupart des pays méditerranéens, les filles sont plus nombreuses à suivre un cursus universitaire. Bien que moins nombreuses dans les disciplines scientifiques, elles sont à même de prendre des responsabilités de dirigeantes, à condition toutefois de pouvoir maîtriser comme elles le souhaitent leurs maternités et être soutenues par un partage équitable des tâches de vie quotidiennes avec leur partenaire ou conjoint.

La place des femmes, leur liberté de penser et d'agir doit être promue par une gouvernance inclusive dans chacun des pays. À l'instar du Forum Génération Égalité, la mise en place de nouvelles opportunités de collaboration peut permettre une orientation des ressources vers l'égalité des sexes et vers la justice climatique, éléments indispensables au développement harmonieux de chacun des pays³⁶.

Les changements sociétaux seront illustrés à travers des expériences locales qui mettront en exergue des solutions de terrain à dupliquer et faire connaître pour assurer leur pérennité.

Des projets de terrain innovants

Le projet de l'association « La Ruche de la citoyenneté active de Tozeur » en Tunisie a été

34. Définition juridique (attribuable à l'activité humaine) tirée de l'Article 1 de la CCNUCC (1992).

35. FAO Gender and Land Rights Database; *Women, Business and the Law 2024*.

36. UN Women. (n.d.). *Forum Génération Égalité*.

sélectionné dans le cadre de « Femmes d'avenir en Méditerranée » de la FFEM et financé par l'État français, projet qui visait à renforcer les capacités des acteurs de l'égalité dans la Méditerranée³⁷.

Le gouvernorat de Tozeur et ses 6 délégations d'EL JERID en Tunisie (TOZEUR, HEZOUA, TAMAGHEZA, NEFTA, DEGUECHE et HAMMA) se caractérisent par un climat aride marqué par l'évaporation très élevée et une pluviométrie extrêmement faible ne dépassant jamais les 100 mm/an. L'économie de ce gouvernorat est dominée par l'agriculture, principalement par la production de dattes dans les palmiers, qui reste le secteur le plus important en termes de superficie, de volume de production et de revenus, à la suite de décennies de politiques agricoles soutenant la monoculture de palmiers dattiers³⁸. Le projet de TOZEUR a été mis en œuvre dans une région dont l'écosystème avait été perturbé et dont certaines de ses cultures résistantes au changement climatique avaient disparu en raison de politiques agricoles inappropriées, répondait aux questions suivantes.

Les questions posées étaient relatives à l'apport des femmes de Tozeur dans les oasis et comment elles contribuaient à l'économie liée à l'oasis. Est-ce que les changements climatiques avaient eu un impact sur l'oasis et sur l'autonomisation économique des femmes à la région d'El JERID ? Quelles opportunités pour renforcer l'autonomie des femmes et accroître leur contribution à la recherche d'alternatives et de solutions durables aux problèmes environnementaux et à leurs conséquences socio-économiques ? Comment explorer la relation spécifique entre le chan-

gement climatique et les femmes dans les oasis de Tozeur ?

Comme la plupart des femmes oasiennes d'Afrique du Nord, les femmes à Tozeur jouent un rôle important dans la gestion et la conservation de la biodiversité. Elles possèdent un savoir, un savoir-faire acquis depuis des siècles dans la conservation, la transformation et la valorisation des produits du palmier dattier, des autres fruits et des sous-produits de la palmeraie et de ses espèces environnantes.

Leur mode de vie, leurs positions, leurs rôles, leurs coutumes, leurs comportements et même leurs activités économiques sont très variés et régis par la nature de leur région. Par exemple, dans les régions montagneuses de TAMAGHEZA, CHBIKA et MIDES où le mode de vie est semi-rural, les femmes participent aux travaux du champ de l'étage bas (l'irrigation, le binage, le désherbage) et contribuent ainsi à maintenir la qualité du sol. Elles sont également responsables de l'hygiène des troupeaux et des bergeries. Les femmes de la région de HEZOUA sont semi-nomades, elles partent avec leurs maris éleveurs à la recherche de pâturages désertiques. Dans les zones urbaines telles que TOZEUR et NAFTA, la division entre agriculture et vie domestique est très claire. Les femmes de ces régions ne travaillent pas habituellement dans les champs, où les tâches sont considérées comme difficiles pour elles, mais elles contribuent à trier, remplir les cartons de présentation des dattes, d'une part, conserver et transformer en produits de terroir (par ex. sirop de dattes, pâte de dattes, vinaigre de dattes, etc.) et d'artisanat (vannerie à partir des roseaux). Elles contribuent aussi massivement à l'artisanat et aux produits laitiers

37. Le changement climatique et les oasis tunisiennes de Tozeur : une opportunité pour renforcer le leadership et l'activité économique des femmes. (s.d.). Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée. Plus d'informations sur le projet de ces pôles locaux sont disponibles sur www.euromedwomen.foundation.

38. World Bank. (2016, November 11). Le réveil des oasis tunisiennes ou comment soutenir l'emploi et la biodiversité.

artisanaux. Les femmes s'occupent également d'autres produits oasiens tels que les légumes, les plantes aromatiques et médicinales. Par ailleurs elles tissent des vêtements et des tapis à partir des peaux de chameaux et des restes de tissus. Malgré la contribution importante des femmes à l'économie locale et à la préservation de la biodiversité des oasis, la présence des femmes dans la gouvernance locale et la scène politique reste faible.

Le niveau d'intégration de l'objectif d'égalité des femmes avec les hommes dans les projets de développement à Tozeur a été insuffisant. Les programmes spécifiques dans la région n'ont pas pris en compte les besoins et les attentes des femmes oasiennes. Par exemple, seuls trois des quarante projets de développement programmés pour les régions de CHEBIKA, TAMAGHEZA et MIDES dans le cadre du projet de gestion durable des écosystèmes oasis (SMOE), financés par la Banque mondiale, sont consacrés aux femmes.

De même, les femmes ne représentent que 3 % des membres des GDA créés par l'État pour gérer les ressources naturelles locales, y compris l'eau, les forêts et les pâturages. Les changements politiques après le dit « printemps arabe » ont ouvert la voie à une participation accrue des femmes à tous les niveaux. À Tozeur, plusieurs initiatives ont été menées par ou pour les femmes et divers programmes et projets ont été lancés pour améliorer la vie des femmes et renforcer leur leadership.

En 2017, la Commission régionale de développement agricole (CRDA) a créé un GDA pour femmes à Tozeur dans le cadre d'un projet mené depuis 2013 avec le soutien du ministère allemand de la Coopération économique et

du Développement (BMZ) et de l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), pour promouvoir la participation des femmes au développement rural durable³⁹.

Les organisations de la société civile jouent également un rôle important dans l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur entrepreneuriat. Le centre WES de TOZEUR est un bon exemple car les réalisations de certaines de ses bénéficiaires ont été reconnues aux niveaux local et national. Tel est le cas de FATHIA ARFAOUI, une femme au foyer de BOUHLEL, qui a remporté plusieurs prix pour la qualité de ses produits dérivés de la datte, après avoir suivi l'un des programmes de formation du Centre WES. Un autre bon exemple est l'entreprise sociale SHANTI, qui a lancé le projet EL MENSEJ dans la localité de Nafta, comme solution pour lutter contre la pollution de l'environnement causée par les déchets de tissu, ainsi que pour perpétuer un savoir et une tradition en péril⁴⁰.

En 2018, à la suite du diagnostic de terrain, l'association « Ruche de la citoyenneté active » à TOZEUR a mené plusieurs activités visant à renforcer la résilience des femmes oasiennes face au changement climatique et à améliorer les revenus des artisanes à travers la promotion du savoir-faire local et des produits qui sont liés (gastronomie, artisanat...). Ces activités comprenaient aussi une formation sur les questions de genre et le changement climatique à l'intention des élu.e.s locaux et des membres de la société civile de TOZEUR, la production et la diffusion de vidéos et d'émissions radiophoniques sur les plats traditionnels en relation avec la biodiversité des oasis, et la distribution d'un catalogue pour faciliter la commercialisation des

39. Le changement climatique et les oasis tunisiennes de Tozeur : une opportunité pour renforcer le leadership et l'activité économique des femmes. (s.d.). Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée.

40. Ibid.

produits locaux élaborés par les femmes de la région de TOZEUR⁴¹.

Les femmes de TOZEUR ont une relation étroite avec l'oasis. Par conséquent, tout déséquilibre affectant l'écosystème de l'oasis a évidemment un impact sur leur vie, ce qui signifie qu'elles doivent être impliquées dans toutes les décisions liées au développement local et à la préservation de l'environnement. Un programme d'amélioration de la qualité des produits, de l'emballage et du marketing augmentera les revenus des ventes de ces femmes et les aidera à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La recherche scientifique dans le domaine de l'adaptation et de la résilience au changement climatique dans les régions oasiennes doit être développée et explorée davantage. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des acteurs civils et institutionnels locaux en matière de planification et d'exécution de projets et programmes tenant compte des questions de genre.

Un autre projet de terrain, celui qui se situe dans la **région de Kabylie en Algérie** est celui de l'association « **Grana Nostra Réchauffement climatique, genre, économie circulaire et autonomisation économique des femmes d'ATH WAABAN** » que le Forum Femmes Méditerranée avait invité à présenter leur projet lors de la tenue du « *Forum des mondes méditerranéens* » organisé à l'initiative du président de la République française à Marseille par la Délégation Interministérielle à la Méditerranée, les 7 et 8 février 2022. Il s'agissait de renforcer leur autonomie financière à travers la création d'activités génératrices de revenus (AGR), en intégrant la dimension de l'égalité hommes-femmes, la reconnaissance économique du travail féminin, la préservation de la

biodiversité (semences endémiques, flore médicinale, ruches) et l'économie circulaire : un modèle durable où chaque ressource locale est valorisée, réutilisée et transformée pour créer un revenu et limiter les pertes.

Trois enjeux centraux de ce projet algérien :

- Préserver la biodiversité cultivée et dont dépendent les femmes pour leur autonomie économique.
- Assurer la souveraineté alimentaire face aux dérèglements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux incendies.
- Transmettre les savoirs agro-écologiques et artisanaux pour une diffusion régionale.

Ce projet a été mené sur deux ans (2022-2024) et a pu bénéficier à 37 femmes de 23 à 65 ans. Les revenus moyens générés ont été approximativement de ~45 000 DZD / femme / mois soit 296 euros. Il a été conçu en réponse aux incendies d'août 2021 en Kabylie, qui ont profondément affecté les femmes rurales d'ATH WAABAN. Ces dernières, déjà marginalisées sur le plan économique, se sont retrouvées dans une situation de post-traumatisme et sans source de revenu stable. Le projet portait également sur l'expérience de la caravane humanitaire « *Taqfaft n talwit d ussirem* », qui a accompagné les femmes et enfants sinistrés par un soutien psychologique et éducatif. Cent cinquante femmes ont été interviewées en octobre 2021 (diagnostic psychosocial), trente-sept femmes sélectionnées pour les activités.

Des compétences diversifiées ont été transmises (apiculture, saponification, élevage, agro-écologie). Le début de valorisation des ressources locales (tisanes, aromates, hydrolats), l'introduction d'une logique d'économie circulaire reliant apiculture, distillation, saponifica-

41. Ibid.

tion, élevage et écotourisme. Les mesures d'accompagnement ont aidé au bon déroulement de l'initiative : formations bilingues (tamazight / français), garde d'enfants pendant les formations, diversification des AGR (apiculture, saponification, petit élevage, écotourisme). Les sessions de formation se sont tenues en 2023 et 2024 : trois participantes sur neuf inscrites. Les résultats ont été la découverte des plantes médicinales locales, la création d'un projet de randonnées pédagogiques et herbiers, la réparation d'une boutique solidaire pour produits locaux (miel, tisanes, savons). Pour l'apiculture, le savoir-faire mis en place a été transmis au niveau collectif. Pour la saponification à froid le savoir-faire technique a permis la production de savons naturels avec huiles locales, tisanes et distillats. Et les perspectives envisagées ont été la création d'emballages biodégradables et des ateliers participatifs pour touristes. Quant au petit élevage et la transformation de la viande, il s'agissait de créer un élevage de volailles et chevreaux, et transformation de la charcuterie. Des difficultés ont été rencontrées concernant la distillation avec les produits dérivés en raison du refus initial du partage du distillateur qui a constitué un frein collectif. Cependant les huiles essentielles et les hydrolats ont pu être intégrés dans la saponification et la cosmétique artisanale. S'agissant de l'écotourisme solidaire, un village autour du Djurdjura a vu le jour avec comme activités des randonnées et des ateliers de transformation (savons, miel) ; un point de vente a été mis en place mais détourné à des fins personnelles.

Les difficultés rencontrées ont été des freins à la mobilité : des conflits internes – dus au refus du partage du matériel, et au détournement du point de vente et le manque de digitalisation. Au-delà de l'impact économique, le

projet a introduit un changement social majeur. Les femmes ont été reconnues comme actrices économiques à part entière, capables de générer des revenus et de participer aux décisions familiales et communautaires. En renforçant leur autonomie, GRANA NOSTRA a contribué à la réduction des inégalités de genre, en remettant en question le modèle où les ressources et la priorité alimentaire étaient réservées aux hommes.

Parmi les exemples concrets et les initiatives plus récents, le projet BONEX (NEXUS WEFE) pour une réutilisation efficiente des eaux usées traitées à OUARDANINE (Tunisie), financé dans le cadre de l'agence PRIMA – Partnership on Research and Innovation in the Mediterranean Area. Ce projet a été présenté à TUNIS en septembre 2025 dans le cadre de l'atelier « *Économie verte, circulaire et intelligence artificielle : leviers de l'entrepreneuriat des femmes en Méditerranée* » organisé par le CAWTAR avec la FFEM⁴². L'objectif de ce projet est de mieux estimer les besoins en eau des cultures en Eaux Usées Traitées (EUT), d'améliorer la gestion de l'irrigation par les EUT, de gérer les nutriments dans les EUT par le suivi de la qualité et de proposer une intervention / action innovante adaptée au contexte local et régional pour améliorer la gestion des EUT, en quantité et en qualité ; mais il a été constaté que les pratiques agricoles liées à l'irrigation ont très peu évolué. La localisation du projet est à OUARDANINE dans le gouvernorat de Monastir sur la cote tunisienne du pays et concerne une jeune agricultrice disposant d'un diplôme en comptabilité qui s'est reconvertie dans la culture du figuier (intercalé de géranium). La superficie de son terrain est de 0,6 ha, irrigué avec un système de goutte à goutte. Il n'y a pas de données exactes sur les quantités d'eau

42. « Économie verte, circulaire et intelligence artificielle ». Cosmos Media. [En ligne]

administrées, pas de données sur la charge en nutriments. Le projet est d'assurer le suivi en temps réel et d'anticiper les coupures d'eau et d'aider à la décision pour réduire la charge financière. Les recommandations des acteurs du projet BONEX : montrer l'intérêt économique des innovations et leurs impacts sur les femmes rurales (temps, argent, ressources), encourager la création de microentreprises et financer ces projets, assurer un meilleur accès à l'information, produire un guide simple pour expliquer comment utiliser les outils et les données, d'assurer un accompagnement sur le terrain, assurer des formations, un soutien et appui techniques des femmes rurales, impliquer les hommes et les sensibiliser à l'importance de participation des femmes et des jeunes, organiser des actions de sensibilisation pour les femmes rurales sur les innovations.

Un 2^{ème} projet GDA JINENE SIDI THABET concerne une initiative d'agriculture durable face aux défis climatiques qui a été créée en 2018, et regroupe aujourd'hui plus de 50 adhérentes. Ses missions et objectifs sont de valoriser les ressources naturelles locales, promouvoir une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, créer des sources de revenus stables pour les femmes rurales et favoriser l'intégration de pratiques innovantes face aux défis climatiques et économiques. SIDI THABET se situe dans le gouvernorat de l'ARIA-NA, au Nord du grand TUNIS. C'est une zone rurale à vocation agricole, connue pour la production de légumes, d'oliviers et d'élevage. Les terres sont fertiles mais fortement exposées aux contraintes climatiques (sécheresse, hausse des températures, irrégularité des pluies). Environ 30 000 personnes habitent ce lieu dont une grande partie dépend directement ou indirectement de l'agriculture pour leurs moyens de

subsistance. La région de SIDI THABET, malgré ses richesses agricoles, fait face à de sérieux défis liés à l'eau et au climat. Le GDA JINENE SIDI THABET se positionne comme un acteur parmi d'autres pour surmonter ces défis en opportunités, en accompagnant les femmes rurales vers une agriculture verte, durable et circulaire et en améliorant leurs capacités et leurs ressources... De ce projet émerge une question : Pourquoi intégrer les femmes dans l'économie verte et circulaire ? Parce qu'elles représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, qu'elles gèrent souvent les ressources locales (eau, sol, semences). De plus, leur inclusion permet de réduire la pauvreté, diversifier les revenus et assurer la sécurité alimentaire. Leur autonomisation favorise un développement plus équitable et durable.

Un projet libanais : the LEE Experience qui est l'abréviation de « Leadership, Entrepreneuriat et le Développement de l'Emploi »⁴³. C'est une organisation établie au Liban depuis 2020 et qui possède un modèle économique unique avec deux branches, l'une à but lucratif et l'autre à but non lucratif.

En adoptant une approche globale, cette institution élabore des stratégies spécifiques pour des thèmes transversaux, afin de créer un écosystème cohérent tout en fournissant un développement socio-économique durable et un soutien aux moyens de subsistance.

Et cela en assurant le développement des entreprises et un travail décent, en ciblant les jeunes et les femmes entrepreneures. « *A The LEE Expérience, nous transformons l'état d'esprit en mouvement et action – en habilitant les femmes et les jeunes à travers le développement d'entreprises inclusif axé sur la technologie et l'écologie* ». Les pays d'intervention sont le Li-

43. The LEE Experience, « The LEE Experience », [en ligne].

ban, l'Égypte, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, l'Irak, le Yémen, la Somalie, la Côte d'Ivoire.

Les services principaux sont LEE Incubateur (accélération des projets verts), LEE Académie (Assistance technique et Renforcement des capacités), LEE Business Clinique (Coaching et Mentorat), LEE Digital Media Hub (Recherche et Analyse de données, Marketing et Communication), LEE Aide Humanitaire (Cuisine communautaire & Sécurité alimentaire). L'Impact en chiffres est important, le nombre total de projets soutenu s'élève à 32, le nombre total des bénéficiaires enregistrés à 38 790 et nombre total des bénéficiaires soutenus : 8 615.

Le projet GEWEET – (*Green Economy : Women's Economic Empowerment in TUNISIA*), soutenu par le PNUD, vise à accélérer la transition vers une économie plus verte en Tunisie, en se concentrant particulièrement sur 7 gouvernorats : GABES, MEDENINE, TATAOUINE, KEBILI, TOZEUR, GAFSA et KAIROUAN. L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités pour élaborer et mettre en œuvre des politiques économiques locales et l'entrepreneuriat vert et inclusif sensible au genre. Il s'agit de développer des outils financiers et mécanismes de financement innovants pour soutenir une économie verte bas carbone. Soutenir l'engagement du secteur privé à travers les entreprises engagées et le développement de partenariats public-privé. Assurer la durabilité des activités économiques des femmes et favoriser leur inclusion financière et le renforcement de leurs compétences. L'impact de ce projet de développement durable et ODD est que le financement soit identifié, mobilisé et mieux alloué pour les priorités nationales de ce projet. Le secteur privé et bancaire jouera enfin son rôle dans le développement durable et une croissance économique inclusive. Les populations vulnérables seront en mesure d'accéder et d'utiliser des services

financiers adaptés car elles ont les ressources (économiques, capacités) suffisantes pour vivre dignement.

L'impact est l'amélioration de l'image de marque de cette PME et l'accès facilité à de nouveaux marchés sensibles aux critères de durabilité. D'autres avantages : la création d'emplois locaux : recyclage, éco-design, logistique inverse, réparation et reconditionnement ; la résilience climatique : baisse de l'empreinte carbone, meilleure efficacité énergétique. Autre exemple concret, à Sfax, l'organisation des collecteurs de déchets avec des recycleurs locaux qui permettent de transformer le plastique en granulés revendus à l'industrie : 30–50 emplois ont été formalisés, des revenus plus stables ont été assurés pour les collecteurs ainsi que la réduction de la pollution plastique.

Cet exemple illustre un modèle reproductible dans d'autres régions intérieures, démontrant que l'économie circulaire peut devenir un moteur d'emploi pour les jeunes et les femmes si elle est soutenue par des financements adaptés.

L'économie circulaire réduit les émissions de GES en limitant l'extraction de matières premières et les déchets. Elle améliore l'efficacité énergétique et renforce la sécurité d'approvisionnement. La résilience climatique est aussi un levier de compétitivité économique et de protection contre la hausse des coûts énergétiques.

Pour sa part, AFAWA offre aux femmes une assistance technique, un accès aux financements et un environnement favorable. La mission de AFAWA consiste à réduire le déficit de financement de USD 49 milliards pour les PME féminines en Afrique et vise à leur débloquer \$5 milliards de financement d'ici 2026. 3 milliards sur les 5 seront débloqués par le Programme de Garantie pour la croissance de AFAWA : qui comprend un mécanisme de partage des risques de 300 millions \$ par la consti-

tution de garanties de crédit de portefeuille via le Fonds africain de garantie. Les 2 mécanismes sont couplés à une assistance technique au profit des institutions financières et PME féminines.

L'accès au financement est au bénéfice des PME féminines avec des instruments de financements innovants permettant de stimuler l'octroi de prêts aux femmes entrepreneures. AFAWA s'engage pour soutenir les réformes et éliminer les obstacles structurels qui entravent la croissance des PME féminines. En collaboration avec des partenaires stratégiques, ce pilier se concentre sur les prestations de services de renforcement des capacités destinées aux femmes entrepreneures, notamment l'accès au conseil et à la formation à l'entrepreneuriat.⁴⁴ AFAWA aide également les institutions financières à répondre aux besoins spécifiques des entreprises détenues par des femmes grâce à des produits financiers et non financiers sur mesure, et sensibilise davantage ces institutions à la question de l'égalité hommes-femmes.

Le projet « *Catalyser l'entrepreneuriat inclusif : vers un écosystème innovant et durable* » entre CAWTAR & DTC de la GIZ (D4Jobs) vise à promouvoir l'inclusion financière et socio-économique en Tunisie et est financé par l'Union européenne. La durée totale est de janvier 2024 à juillet 2028. L'inclusion financière concerne 45 % d'hommes et 29 % de femmes. Il s'agit de renforcer l'écosystème entrepreneurial inclusif en Tunisie en améliorant les capacités des organisations de support aux Entreprises et en soutenant les Très Petites Entreprises (TPE) et les Startups dans l'adoption de modèles économiques intégrant la diversité, l'inclusion et l'innovation numérique.

Développer des produits genrés en microfinance est également une priorité du projet : partenariat public-privé avec ADVANS Tunisie, conception d'un crédit spécifique pour les femmes entrepreneures, avec un volume de 2 millions de DT de crédit octroyé (mars 2024). Les résultats sont prometteurs : plus de cent quarante personnes formées dont 70 % sont des femmes, cent Très Petites Entreprises et Startups adoptent des mesures de gestion de diversité (signer une charte sur l'adoption des pratiques inclusives), soixante Très Petites Entreprises / Startups ont été Projet soutenues par l'Initiative spéciale Emploi décent pour une transition juste.

ENDA a été pionnière de la microfinance en Tunisie. ENDA TAMWEEL est une société de microfinance tunisienne créée par une organisation non-gouvernementale qui œuvre pour l'inclusion des populations vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les agriculteurs. Elle apporte une forte contribution au développement économique et social du pays à travers le soutien actif qu'elle fournit à l'auto-emploi. Appuyant son développement sur la proximité, ENDA TAMWEEL opère à travers un réseau de 109 agences couvrant l'ensemble des gouvernorats tunisiens et de 5 guichets mobiles desservant principalement les zones enclavées. ENDA TAMWEEL met son expertise à la disposition de ses clients et fournit une large panoplie de services adaptés aux besoins de chacun et couvrant tous les champs d'activité. Pour stimuler la croissance des microentreprises et d'accélérer leur pérennisation, elle a développé une grande synergie avec ses partenaires de la même famille ENDA et qui portent la même vision de leurs fondateurs ESSMA BEN HAMIDA et MICHAEL CRACKNELL.

44. Banque africaine de développement (BAD). (n.d.). *AFAWA – Comblant le déficit de financement des femmes entrepreneures en Afrique : objectif de 5 milliards USD d'ici 2026, avec un mécanisme de partage des risques et le programme G4G en partenariat avec l'AGF*.

En partenariat avec ENDA TAMWEEL, les clients peuvent bénéficier de services d'accompagnement, d'encadrement et de formation. Avec la transformation digitale en clé de voûte, l'institution veut construire un système global en s'appuyant sur un modèle diversifié et intégré où la synergie entre ses différentes entités opère en faveur des populations servies. L'institution aspire à se hisser vers un modèle de société juste, résilient et éco-responsable et repose sur vision qui met le client au centre de ses préoccupations. Depuis sa création, ENDA a soutenu plus de 1,5 million de personnes et accordé plus de 5,8 millions de prêts et a reçu de nombreuses distinctions. L'intervention de ENDA TAMWEEL dans les zones rurales / reculées concerne 597 025 (56 % femme), 5 556 Millions DT de Cumul Montant Investi. ENDA agit tout un modèle de société juste, résilient et éco-responsable. Ses missions sont de contribuer à l'inclusion économique et sociale de la population la plus vulnérable, notamment les femmes, les jeunes et la population rurale, en offrant des services de finance innovants et responsables. Elle vise un développement juste et durable par des actions à fort impact social et environnemental. Elle aspire à se hisser vers un modèle de société juste, résilient et éco-responsable notamment par la réduction des inégalités entre territoires. ENDA TAMWEEL innove en proposant des crédits semi-numériques, alliant simplicité et rapidité pour répondre aux besoins de sa clientèle. Ce service est disponible pour tous les produits ENDA, avec des conditions exclusivement réservées aux anciens clients souhaitant renouveler leurs crédits ; le montant du prêt ne doit pas dépasser 2 000 dinars.

Le Projet WEFE4MED réunit un groupe de personnes qui s'engagent dans un processus d'apprentissage collectif dans un domaine commun : WEFE NEXUS. Les membres participent à des activités et des discussions com-

munes, s'entraident et partagent leurs connaissances et informations. Les membres sont des praticiens : ils développent une collection partagée de ressources (expériences, études de cas, outils, bonnes pratiques et solutions aux problèmes). C'est donc une Communauté de Pratiques (CoP) qui relie des personnes qui, autrement, n'auraient peut-être pas l'occasion d'interagir, avec un échange de connaissances et outils en ligne, l'accès aux ressources, aux programmes éducatifs et aux outils en ligne pour le partage des connaissances. Des événements clés favorisant la collaboration et reconnaissant l'excellence dans le domaine du WEFE NEXUS sont organisés avec jumelage, échanges et visites de sites. Le mentorat, stages et universités d'été donnent des opportunités de développement et les campagnes, de plaidoyer et influencent les politiques.

Les dynamiques de genre jouent un rôle crucial dans le NEXUS eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE), car les femmes ont souvent des rôles et des responsabilités différents en ce qui concerne la production d'eau, d'énergie et de nourriture. CAWTAR – Membre de WEFE4MED Consortium fait remarquer que la plupart des approches NEXUS émergentes ne prennent pas suffisamment en compte l'égalité de genre et l'inclusion sociale (GESI) dans les approches eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE). Ces approches ne parviennent généralement pas à refléter ni à aborder les dimensions de genre : qui prend les décisions, et au nom de qui ? Qui effectue le travail ? Y a-t-il une égalité de genre et une inclusion sociale ?

Promouvoir l'égalité de genre dans les processus de prise de décision est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable dans les approches WEFE NEXUS. Les perspectives de genre doivent être identifiées, rendues visibles, soutenues et discutées dans le cadre du NEXUS WEFE.

Une autre initiative intéressante a été menée par un des membres fondateurs de la FFEM, l'IEMed. Le Programme MedWE (*Mediterranean Women Empowerment*), initiative conjointe de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et de l'IEMed, promeut l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans la région euro-méditerranéenne. Chaque année, dans le cadre du Programme MedWE, un *Policy Study* est préparé ; en 2025, il est consacré à « *Crise climatique et égalité de genre en Méditerranée : risques sécuritaires émergents* » et explore l'interface climat-sécurité-genre⁴⁵. La crise climatique exacerbe des inégalités préexistantes et accroît les vulnérabilités, notamment pour les femmes des zones rurales et marginalisées : bien qu'elles représentent près de 50 % de la main-d'œuvre agricole dans la région MENA, elles ont un accès limité à la terre, au financement et aux décisions, et ne comptent qu'environ 4 % de l'activité entrepreneuriale. Dans des contextes d'instabilité, le climat alimente les tensions et les déplacements ; les femmes réfugiées sont exposées au travail précaire, aux violences et au manque de protection juridique, aggravés par la sécheresse, la pénurie d'eau et l'exposition aux pesticides. Ce *Policy Study* réfute le récit d'une « vulnérabilité naturelle » des femmes : ce sont des facteurs structurels – inégalités économiques, normes patriarcales, discriminations juridiques – qui produisent la vulnérabilité, tandis que les femmes, comme les Amazighes au Maroc, sont des actrices du changement. Les recommandations portent sur l'augmentation de leur participation aux décisions, la création d'environnements de travail inclusifs, la réforme des normes discriminatoires, la pro-

tection contre les violences, l'accès aux actifs financiers et le développement de compétences vertes ; elles appellent à intégrer la perspective de genre dans les NDC et les NAP, la planification urbaine, la réduction des risques et la gestion de crise, ainsi que dans les agendas « femmes, paix et sécurité ».

La donnée ventilée par sexe et par âge reste insuffisante – à ce jour, à peine ~2 % de l'APD liée aux migrations climatiques a l'égalité de genre comme objectif principal – et les médias doivent adapter leurs pratiques, former et tisser des alliances régionales pour un traitement rigoureux et équitable du lien climat-genre.

Conclusion du Policy document : le genre ne peut être un volet accessoire ; il doit devenir l'axe central et transversal des stratégies d'atténuation, d'adaptation, de sécurité et de développement durable en Méditerranée. L'égalité est une condition de l'efficacité climatique : reconnaître la voix et le leadership des femmes est indispensable à la résilience, à la sécurité humaine et à la justice climatique. Cet engagement doit être inscrit dans le futur Pacte pour la Méditerranée et dans la Feuille de route 2030 de l'UpM, afin d'assurer que les femmes soient à la fois protégées des risques climatiques et en première ligne des solutions.

Des conclusions et recommandations

Lors de l'Atelier de Tunis, il a été rappelé l'importance du local et de l'approche *bottom up*. Le changement doit partir de la base, à travers les initiatives locales. Les organisations sur le terrain connaissent mieux les besoins réels et

45. Programme MedWE (IEMed & UpM) *Policy Study* 2025 « Crise climatique & égalité de genre : risques sécuritaires émergents » (lancement IWD 2025) ; *Policy Study* 2024 « Towards Inclusive Mediterranean Economies. Advancing Women's Economic Empowerment In The Mediterranean Region » .

sont essentielles pour orienter les politiques. Les expériences réussies ont montré que ces initiatives locales ont un impact direct et mesurable sur la vie quotidienne des femmes. La démarche de partir du bas vers le haut est indispensable pour concevoir des politiques, mais elle doit être complétée par une approche de haut en bas. Les deux sont complémentaires. Et confirmé que les femmes ne sont pas vulnérables ; elles sont vulnérabilisées par des structures et des contextes discriminatoires. La participation des femmes est une condition nécessaire mais non suffisante : elle ne garantit pas automatiquement plus d'égalité ni de sensibilité au genre. Il faut aller plus loin, vers le renforcement des capacités, le leadership et l'engagement significatif, c'est-à-dire une réelle capacité à participer aux prises de décision. Les femmes ne doivent pas être cantonnées aux « questions de femmes » mais intégrées de manière transversale dans toutes les politiques (climat, transport, innovation, paix, sécurité). Tous les programmes doivent intégrer une dimension de genre. L'inclusion des femmes ne doit pas être justifiée uniquement par la valeur ajoutée de leur perspective et doit être considérée avant tout comme un droit humain inaliénable. Intégrer les femmes est une condition de réussite pour l'économie verte et circulaire. Mais l'autonomisation ne peut être atteinte sans accès des femmes aux services financiers de base.

La société civile joue un rôle essentiel pour accompagner le changement social, comme l'a montré le mouvement « MeToo ». Cependant, elle ne doit pas porter seule cette responsabilité. Les femmes et leurs organisations supportent déjà une charge disproportionnée, souvent avec des ressources limitées. Le genre ne concerne pas uniquement les femmes. Les hommes doivent être activement impliqués et sensibilisés à l'importance de la participation des femmes. Leur engagement est nécessaire

pour alléger le fardeau qui pèse aujourd'hui sur les femmes et sur les organisations féministes. Il est donc crucial d'adopter une approche globale tenant compte de la diversité des réalités vécues par les femmes. Un problème récurrent est celui du manque de visibilité et de communication : de nombreuses organisations du Sud réalisent de beaux projets mais ceux-ci restent insuffisamment connus. De plus, de nouveaux projets démarrent souvent sans connaissance des initiatives existantes. Il est essentiel d'échanger les informations de manière systématique pour éviter la multiplication des efforts et maximiser l'impact.

L'Atelier de Tunis a formulé plusieurs recommandations. Notamment la nécessité d'inciter les gouvernements à intégrer systématiquement l'égalité de genre dans les politiques environnementales et de convaincre les décideurs de l'importance de l'approche NEXUS (climat, eau, énergie, sécurité, genre). Le thème de la durabilité et pérennisation des projets a été mis en évidence avec un soutien des programmes de long terme, car un véritable changement de mentalités et de structures ne peut pas être atteint par des projets de courte durée (2–3 ans). Pour le développement de projets concernant l'économie verte et circulaire, il convient de renforcer les capacités pour élaborer et mettre en œuvre des politiques économiques locales et un entrepreneuriat vert, inclusif et sensible au genre, d'assurer la durabilité des activités économiques des femmes grâce à leur inclusion financière et au renforcement de leurs compétences et de développer des actions concrètes, par exemple former les femmes à l'utilisation des produits et services financiers, créer des fonds de garantie « verts » dédiés aux femmes, accélérer la digitalisation et faciliter l'accès aux marchés, soutenir des incubateurs verts et des hubs d'innovation féminins, mettre en place un mécanisme de suivi de l'impact genre.

L'atelier de Tunis a réfléchi sur les possibilités de l'intelligence artificielle (IA) qui peut contribuer à automatiser des tâches, optimiser le marketing digital, élargir l'accès aux marchés. Mais elle pose aussi des défis : coûts élevés, accès inégal au numérique, manque de formation, biais des algorithmes, méfiance, absence de réseaux et d'accompagnement. Pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'IA, il est indispensable de renforcer l'alphabétisation numérique et la connectivité, de combler le fossé digital, et d'adopter un code éthique pour la gouvernance des données en conformité avec la protection des données personnelles. L'impact énergétique du traitement massif de données lié à l'usage de l'IA doit être pris en compte. D'autres questions ont été soulevées à Tunis, comme le renforcement des capacités, la nécessité de former les femmes journalistes à couvrir des thématiques variées (changement climatique, sécurité, IA...) avec une perspective de genre, former et outiller les acteurs de la société civile sur le lien entre climat, genre et sécurité, afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans le plaidoyer politique, impliquer davantage les représentants de la société civile dans la promotion de l'économie verte et circulaire.

Favoriser la convergence, la solidarité et le travail en commun s'avèrent nécessaires. Collaborer, ce n'est pas seulement échanger des listes de diffusion, mais concevoir et organiser ensemble des activités. Les ressources étant limitées et la concurrence existante, il faut capitaliser sur les expériences existantes afin de maximiser l'impact à l'échelle régionale tout en impliquant les organisations internationales pour renforcer les capacités des organisations locales.

Investir dans des initiatives permettant aux femmes de récupérer et de faire revivre les connaissances ancestrales et le patrimoine agricole et culturel est essentiel car cela contribuerait à développer l'autonomisation écono-

mique des femmes. Il est urgent de promouvoir une approche multi-acteurs et multisectorielle associant associations, bénéficiaires, médias, pouvoirs publics et secteur privé. Et d'optimiser l'impact des plateformes d'échanges de connaissances en assurant la participation active, la fiabilité des contenus, la durabilité du financement et la capacité à surmonter les barrières technologiques.

La prise en compte de l'ambition climatique appelle aujourd'hui un rehaussement du niveau de prise en compte de l'égalité de genre au profit d'une approche transformationnelle de genre pour une justice climatique.

Bibliographie

Agence des Nations Unies pour l'environnement / Plan Bleu – PNUE/PAM. (s.d.). *MED-2050 Foresight Study – Basic Data*.

Banque africaine de développement (BAD). (s.d.). *AFAWA – Combler le déficit de financement des femmes entrepreneurs en Afrique : objectif de 5 milliards USD d'ici 2026 (mécanisme de partage des risques et programme G4G/AGF)*.

Banque mondiale. (2016, 11 novembre). *Le réveil des oasis tunisiennes ou comment soutenir l'emploi et la biodiversité*.

Cosmos Media. (s.d.). *Économie verte, circulaire et intelligence artificielle*.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (1992). *Texte de la convention* (art 1 – définitions). New York : Nations Unies.

FAO. (s.d.). *Gender and Land Rights Database*. Rome : FAO.

- Fondation de Femmes de l'Euro-Méditerranée. (s.d.). *Le changement climatique et les oasis tunisiennes de Tozeur : une opportunité pour renforcer le leadership et l'activité économique des femmes*.
- GIEC/IPCC. (2022). *Rapport d'évaluation 6 (AR6), Groupe II : Cross-Chapter Paper 4 – Mediterranean*.
- Institut Européen de la Méditerranée (IEMed) & Union pour la Méditerranée (UpM). (2024). *Towards Inclusive Mediterranean Economies. Advancing Women's Economic Empowerment in the Mediterranean Region*. Barcelone : IEMed/UpM.
- Institut Européen de la Méditerranée (IEMed) & Union pour la Méditerranée (UpM). (2025). *Crise climatique & égalité de genre : risques sécuritaires émergents* (Policy Study, lancement Journée internationale des droits des femmes 2025). Barcelone : IEMed/UpM.
- ONU Femmes. (s.d.). *Forum Génération Égalité*.
- The LEE Experience. (s.d.). *The LEE Experience*.
- Union européenne. (s.d.). *Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD/MSSD) : ancrage à l'Agenda 2030 et exigences d'indicateurs*.
- UN Women & UNODC. (2024, 25 novembre). *Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide) : Research Brief 2024*. New York : Nations Unies.
- UNODC. (2023). *Global Study on Homicide 2023*. Vienne : Nations Unies.
- World Bank. (2024). *Women, Business and the Law 2024*. Washington, DC : World Bank.

Défis économiques et professionnels

Les crises politiques, économiques, humanitaires et sociales en Méditerranée ont entraîné un recul de leurs droits pour les femmes, touchées par les conflits en cours et une recrudescence des violences.

Une dynamique se crée néanmoins dans ce XXI^e siècle pour tirer parti pour toutes, des progrès réalisés par certaines et au-delà, du levier de cultures différentes et valeurs universelles en partage : des relations, réflexions et actions, travaux et combats communs tissent des liens interpersonnels. Des femmes tisseuses de paix dans une géographie tourmentée. La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, créée en 2011, s'est mobilisée avec tous les acteurs et actrices de la région dans ce processus. De nouvelles institutions ont vu le jour, les travaux et mobilisations se poursuivent.

Après un rappel de leur situation économique, un état des lieux du processus politique pour les femmes en Méditerranée, il convient de décrire l'apport opérationnel du « réseau des réseaux » et les perspectives de dialogue, des clés d'un avenir partagé riche en promesses d'avenir pour les futures générations à promouvoir au moment où est célébré le trentième anniversaire de l'adoption de la plateforme de Pékin de 1995 et des engagements souscrits pour les conduire à l'égalité économique avec les hommes.

Les femmes en Méditerranée, une situation de contrastes

Les stéréotypes sur les rôles, le conservatisme et les traditions sont des obstacles considérables dans tous les pays à la réalisation de l'égalité réelle au-delà des freins économiques et so-

ciaux, y compris sous l'effet des transformations technologiques et de la mondialisation.

Le Forum Économique Mondial (WEF) établit, chaque année, une notation globale des pays qui permet de les positionner en termes d'égalité femmes-hommes à partir de données comparables des résultats sur leur accès à l'éducation, la participation économique, la représentation politique, la santé et la longévité. Le rapport 2024 dit Global Gender Gap Report rend compte de la situation sur la base des résultats en éducation, économie, santé, durée de vie, et représentation politique⁴⁶. Malgré les approximations qu'impliquent de telles comparaisons internationales, le positionnement de chaque pays est significatif des difficultés et obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour accéder pleinement à l'égalité.

Globalement les pays européens de la Méditerranée, même s'ils sont moins bien positionnés que les pays scandinaves (rang 3 et 5 de la Finlande et Suède), attestent de résultats plus favorables que ceux au sud de la Méditerranée y compris orientale.

Les écarts les plus importants relevés dans tous les pays du monde sont relatifs à la parité politique, suivis par la parité dans l'économie, mesurée à la fois par leur taux de participation à l'activité économique et l'égalité des chances.

Le tableau ci-dessous (p. 59) des scores 2024 pour l'économie expose les performances de chacun des pays de la région. On notera les résultats suivants :

L'Espagne atteint une performance de 73,2 % avec les taux les plus élevés pour les travailleurs professionnels et techniques (100 %) et leur taux d'activité (84,6 %) même si on peut observer une réduction depuis 2021 du taux de féminisation de la main d'œuvre (de 69,2 % à

46. World Economic Forum. *Global Gender Gap Report 2024*, p. 16 (sous-indices « Economic participation and opportunity » et « Educational attainment »).

53,2 %). Des efforts restent nécessaires pour promouvoir la représentation féminine dans les postes de direction (53,2 %), de même que pour atteindre la parité dans les revenus (67,6 %).

En revanche, le taux d'activité et de chances de la région MENA est beaucoup plus faible soit 42,7 % (moyenne mondiale de 60,5 %), l'Europe atteignant 68 % avec des disparités entre les pays de la Méditerranée comme le souligne le dernier index égalité de l'UE de 2024⁴⁷.

Ainsi pour une moyenne européenne de 71 %, les scores des pays européens montrent, avec le ralentissement de la France à 76,1 %, la performance de l'Espagne de 76,7 %, et le rattrapage des pays sud européens comme la Grèce et l'Italie (69,2 %) ainsi que Chypre et Malte.

Cependant, la région MENA a progressé de + 3,9 points de pourcentage dans ses performances de parité économique, même si demeurent en queue de peloton des pays du fait de leur performance. Ainsi 86,5 % des économies MENA ont réduit de + de 60 % l'écart de participation des femmes à la population active.

Par ailleurs, la parité femmes-hommes dans les postes techniques et professionnels dépasse 70 % dans sept économies dont le Maroc, l'Algérie, le Liban et Israël. S'agissant des positions dans les fonctions législatives, d'officier supérieur et d'encadrement, la région a accompli de grands progrès depuis 2006.

On relève aussi que l'Égypte a maintenant une trajectoire positive de progrès depuis

2017, et même si on observe un léger recul de la participation économique au regard de 2023, cela est compensé par les résultats obtenus dans l'éducation. Ainsi l'Égypte est confrontée à d'importants défis relatifs à l'égalité économique avec un écart du taux de participation de 78,3 points similaire à l'écart de revenu estimé où le taux de parité s'établit à 20,9 %.

Malgré des progrès, le taux de féminisation des postes de direction et de management atteint à peine 16,2 %, les lents progrès de l'indicateur correspondant à plus cinq points depuis 2006. Le Maroc avec l'Algérie se trouvent dans le groupe des pays ayant le plus bas niveau de parité économique soit 40,6 % ce qui signifie que le revenu des femmes est inférieur à 30 % avec une participation des femmes au travail inférieure à 50 %.

De même le dernier rapport de la Banque mondiale, présenté en mars 2025 sur la participation des femmes au marché du travail, souligne que celle-ci demeure la plus faible au monde dans la région MENA à seulement 16 % dans un pays comme l'Égypte⁴⁸.

La Banque estime que réduire le déficit d'emploi des femmes pourrait entraîner une augmentation du PIB de 50 %, soulignant que de multiples changements ont été remarquables dans tous les domaines de la région tant en nature de ressources que de vulnérabilités au regard de l'importance des enjeux géographiques.

Par ailleurs, un article du 7 mars 2025⁴⁹ développe les solutions qui soutiennent le travail

47. European Institute for Gender Equality. Gender Equality Index 2024, sustaining momentum on a fragile path. December 2024

48. Banque mondiale – MENA Gender Innovation Lab (MNAGIL). Voir la page programme MNAGIL et la nouvelle *Stratégie Genre 2024-2030* (« Accélérer l'égalité... ») ; pour l'analyse emploi-femmes : Dione, D., & Gatti, R. (30 janv. 2025). « MENA is open to work ».

49. OCDE/OIT/CAWTAR. *Changer les lois et éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes : Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie* (2020). Et Bouraoui, S. (2024). "Bridging the Gap in Women's Economic Participation: Education, Labour Market and Digital Skills", in IEMed-UfM, *Towards Inclusive Mediterranean Economies (Policy Study n° 9)*, pp. 24-35. (Notice de l'étude IEMed/UpM).

des femmes. Enfin toutes les études comparatives confirment l’apport attendu notamment pour les 5 pays nord-africains (Maroc, Tunisie, Algérie, Libye et Égypte) d’une autonomisation économique des femmes⁵⁰.

Au total dans le champ économique, le rang des pays euro méditerranéens en 2024 est le suivant :

Espagne	10
France	22
Malte	62
Grèce	73
Chypre	84
Italie	87
Israël	91
Tunisie	115
Jordanie	123
Turquie	127
Liban	133
Égypte	135
Maroc	137
Algérie	139
Soudan	146

En revanche, les performances éducatives des pays méditerranéens sont élevées. Dans le système éducatif, la parité est atteinte.

Seuls l’Égypte (96,4 %) et le Bahreïn (96,2 %) ont un faible écart global à combler en 2024. Toutes les économies de la région MENA ont atteint la parité dans l’éducation supérieure.

La région MENA est en effet dans le monde celle qui a le mieux progressé depuis 2006 avec un taux de parité éducative de 96,8 % (Europe

99,5 %) soit une performance nettement supérieure à la moyenne mondiale (60,5 %).

Or l’éducation et la participation des femmes au monde du travail s’avèrent des leviers essentiels de l’égalité femmes-hommes. Désormais au Sud comme au Nord, la majorité des étudiants sont des étudiantes.

Subsiste néanmoins un problème d’accès à l’éducation pour toutes et d’alphabétisation notamment pour les femmes rurales.

Ces dernières font l’objet d’une attention particulière liée à l’importance de leur rôle dans le développement rural au cœur de la résilience des sociétés et en réponse aux défis de toutes natures. Elles sont responsables de l’essentiel du travail agricole et contrôlent la production agricole de subsistance. 57 % des femmes au Maroc sont investies dans l’agriculture, 47 % en Albanie et 38 % en Égypte.

Leur contribution est essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, pour générer des revenus et améliorer les conditions de vie et de bien-être global des ménages, surtout ceux à bas revenus.

Elles subissent cependant la marginalisation des territoires, en raison de l’éloignement des infrastructures de base, en particulier l’eau, mais aussi des désastres naturels et du changement climatique notamment de nourriture, et sont victimes de crises alimentaires.

De plus, la charge non rémunérée du soin aux personnes et du travail domestique réduit leurs possibilités d’autonomisation. En effet les taux de fécondité demeurent assez élevés notamment s’agissant des naissances d’adolescentes dans certains pays (Maroc, Égypte, Palestine). En outre, dans un contexte de discriminations, elles sont sous-représentées dans les organisations et institutions : faute d’accès à la propriété de la terre, elles sont dans l’inca-

50. Bedrouni, M. (2024). *L'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes. Analyse comparative à travers les 5 pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte)*, résumé long, UAPS 2024.

pacité d'exercer leurs droits à l'héritage. Ainsi, 15 % des propriétaires terriens dans la région méditerranéenne sont des femmes, soit 4 % en Algérie et au Maroc, 7 % au Liban, 11 % en Espagne et 30 % en Italie.

Au total, même s'il existe des disparités entre pays et au sein de chaque pays, les pays méditerranéens de la région dite MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) se distinguent par un taux d'activité des femmes inférieur à la moyenne des autres zones géographiques du monde alors même que la région dispose d'un vivier de femmes instruites et désireuses de travailler, soit 24 % contre 60 % en moyenne dans les pays de l'OCDE⁵¹.

Par ailleurs, les pays des rives sud et est se distinguent par des différences entre groupes de femmes avec l'importance du travail informel de survie. Il en résulte notamment un accès inégal à la protection sociale. L'OCDE y souligne l'incidence des cadres juridiques et législatifs et l'exigence d'améliorer les législations pour concrétiser des stratégies de mise en œuvre résolue : « *les femmes demeurent un potentiel inexploité pour la promotion et la croissance de la compétitivité et d'un développement social inclusif en Algérie, Égypte, Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie* ».

Le dernier rapport de l'Organisation internationale du Travail⁵² rend compte des défis encore à relever.

En 2023, dans la région MENA, le taux d'employabilité des jeunes était de 31,9 %

pour les hommes et de 6 % pour les femmes. Il alerte sur la situation des jeunes femmes de la région Afrique du Nord avec un ratio de 2 jeunes femmes sur 5 (44,2 %) en situation de non-emploi, non éducation et non formation (NEET), un taux près de deux fois supérieur à celui des jeunes hommes (34 % contre 18,8 %).

En outre, le rapport prévoit que le taux de chômage des jeunes hommes devrait baisser dans les deux années à venir alors que celui des jeunes femmes devrait augmenter.

Une étude récente souligne aussi le problème du chômage, à l'exception d'Israël et du Liban, dans les pays tels que le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et l'Espagne de la population diplômée d'université qui a un taux de chômage supérieur à la moyenne et finit souvent dans l'emploi informel⁵³.

Le taux de chômage de la population féminine demeure supérieur à celui des hommes même avec un certain mais trop lent progrès au fil des décennies puisqu'il était double de celui des hommes en 2015 et trois fois plus élevé en 2010. Or il y a dans les pays arabes plus de femmes que d'hommes dans les formations scientifiques et technologiques et elles acquièrent aussi de meilleures qualifications. Un potentiel décisif pour la croissance des économies et le bien-être des populations.

Cependant les études au sud de la Méditerranée⁵⁴ comme dans une certaine mesure au nord, soulignent l'orientation privilégiée des femmes vers les emplois du secteur public,

51. OCDE/OIT/CAWTAR. *Changer les lois et éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes : Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie* (2020). Et Bouraoui, S. (2024). "Bridging the Gap in Women's Economic Participation: Education, Labour Market and Digital Skills," in IEMed-UfM, *Towards Inclusive Mediterranean Economies (Policy Study n° 9)*, pp. 24-35. (Notice de l'étude IEMed/UpM).

52. International Labour Organization. *Women and the Economy: 30 Years after the Beijing Declaration* (ILO Brief, mars 2025).

53. Bedrouni, M. (2024). *L'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes. Analyse comparative à travers les 5 pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte)*, résumé long, UAPS 2024.

54. Mateos, P. (UCM). "Towards Inclusive Mediterranean Economies: Advancing Women's Economic Empowerment in the Mediterranean Region," chap. dans IEMed-UfM, *Policy Study n° 9* (2024), pp. 16-25. (Notice de l'ouvrage).

les administrations offrant des conditions d'accès et de fonctionnement objectives davantage accessibles ainsi qu'en attestent les données de tous les pays, même si de récentes évolutions seraient susceptibles d'inquiéter, telle en Égypte l'exigence récente d'une formation militaire préalable à l'entrée en fonction. Au nord, les exigences de mobilité géographique, par exemple en France, ont, jusqu'à l'adoption de dispositifs spécifiques il y a une décennie, pu constituer des entraves à l'accès des femmes aux postes dits de direction.

En effet, toutes les méditerranéennes sont confrontées à la ségrégation horizontale comme verticale avec une répartition sexuée des métiers comme des professions. Des obstacles à la fois pratiques, économiques et symboliques entravent leur accès aux instances dirigeantes (conseil d'administration, comité exécutif) et à l'entrepreneuriat.

L'expérience européenne atteste que les entreprises s'adaptent souvent sous la contrainte, ce dont témoignent à la fois la directive européenne de consolidation 2006/54/1500, la directive 2023/970 du 10 mars 2023 dite transparence des salaires (JOUE du 17 mai 2023) et la loi française du 24 décembre 2021 dite « loi Rixain », imposant des quotas dans les postes de direction des grandes entreprises sous peine de pénalités.

Partout, on observe un décalage entre la forte capacité d'engagement, de mobilisation et de participation des femmes et leur représentation effective dans les instances politiques des secteurs économiques.

À cet égard, même si chaque pays se caractérise par des points forts et des points faibles selon les domaines d'application du champ de

l'égalité des femmes avec les hommes, le regroupement des pays permet non seulement d'apprécier leur positionnement avancé ou difficile pour l'égalité femmes-hommes et semble témoigner d'obstacles communs.

De fait, les attentes sont fortes vis-à-vis des femmes et des jeunes comme agents clés du changement en Méditerranée. Selon l'Institut McKinsey, une participation égale des femmes et des hommes sur le marché du travail devrait accroître de plus de 47 % le PIB de la zone MENA sur la prochaine décennie⁵⁵. Reconnaissance unanime des progrès en termes d'accès des femmes à l'université, lesquels se traduisent encore insuffisamment en résultats concrets dans leur autonomie.

Avec la généralisation des outils de l'intelligence artificielle, la digitalisation devient un catalyseur de l'inclusion des femmes dans l'économie, la fracture numérique renforçant les inégalités. Un danger parallèle semble être le manque d'informations, puisque ainsi que le souligne Gaëlle Ferrand dans son étude de 2022, de diffuser des exemples de la Tech financière lesquels ont, pendant la pandémie de COVID, développé des projets ciblant des femmes entrepreneures à l'exemple de l'Égypte avec la mise en place d'une plateforme spécifique pour les femmes entrepreneures. Ce projet spécifique et d'autres initiatives, par exemple en Jordanie dans un cadre stratégique pour les pays de la région MENA, a permis au CAW-TAR dans son étude⁵⁶ de lister les défis à relever soit en huit points :

- le manque d'accès au capital financier,
- le manque d'accès à de nouveaux marchés,
- la difficulté à trouver le contrat adapté à une entreprise commerciale,

55. McKinsey et company. Women Matter 2017.

56. Manal El Abboubi. "Women inclusion, employment and migration: insights from Morocco," pages 46-47 in IE-MED n° 9 MedWE program. Towards Inclusive Mediterranean economies. Advancing women's economic empowerment in the Mediterranean region 2024.

- les difficultés d'accès aux services de développement et de formation,
- les déséquilibres entre le travail et la vie privée,
- la difficulté d'être prise au sérieux comme propriétaire d'entreprise,
- le manque d'adaptation de la réglementation d'entreprise,
- l'insuffisance des conditions politiques et de sécurité.

Cette enquête a révélé que l'un des principaux atouts des femmes réside dans les caractéristiques des femmes elles-mêmes en termes de motivation, de volonté de réalisation personnelle, d'autonomie de décision et de confiance dans leurs compétences techniques, malgré le besoin de développer leurs compétences de gestion/management et d'avoir une vision optimiste sur l'avenir de leur entreprise. L'étude de 2015 avait déjà souligné l'importance de la digitalisation pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

De fait, il y a eu un accroissement du nombre d'initiatives mobilisant la technologie numérique à des fins de modernisation des entreprises, comme en témoignent les divers exemples portés dans plusieurs pays arabes par « She Entrepreneurs » au Maroc, par « Opening up for Her » ou encore en Égypte par « 21 Women Entrepreneurs' Association »⁵⁷.

Par ailleurs, pendant le confinement, le CAWTAR a réalisé une étude sur les services fournis par les organismes de soutien aux entreprises en Jordanie, au Liban, en Tunisie et en Égypte en termes de soutien à la digitalisation des entreprises de femmes.

L'étude relève peu d'actions spécifiques pour neutraliser les aspects négatifs sur les entreprises de femmes. Ainsi a été regrettée l'absence de mesure mise en œuvre pour renforcer leur capacité de transformation digitale. Cela a été associé à un manque d'accès à l'information, de soutien apporté par les organisations professionnelles ou les gouvernements à la diffusion de la culture digitale. Selon l'enquête, la fracture numérique a pour effet de priver les femmes de façon disproportionnée des innovations qui pourraient améliorer leur vie d'après le rapport 2024 du CAWTAR sur le développement des femmes arabes. Un constat similaire, voire plus négatif, pourrait être dressé pour les européennes de la Méditerranée d'autant qu'elles sont moins nombreuses en proportion à avoir suivi des études technologiques ou scientifiques⁵⁸.

Or la fracture numérique entre les sexes a pour effet de priver de façon disproportionnée les femmes d'accès aux innovations modernes qui puissent améliorer les conditions financières de leur vie. Selon le dernier rapport de Gender Five Plus⁵⁹, les femmes gagnent 12,7 % de moins que les hommes par heure dans l'UE et sont souvent surreprésentées dans les secteurs à faibles rémunérations comme l'éducation et la santé et sous représentées dans les activités à forte rémunération tels la technologie et la finance. Par ailleurs, la ségrégation verticale accroît les disparités avec le phénomène de plafond de verre.

Ainsi, le message conclusif des études réalisées porte sur le cercle vicieux de la fracture numérique avec les autres inégalités auxquelles elle est interconnectée. A cet égard, il pourrait être opportun en Europe de partir de

57. EIGE, *Gender Equality Index 2024. Sustaining Momentum on a Fragile Path*.

58. Ibid.

59. El Abboubi, M. "Women Inclusion, Employment and Migration: Insights from Morocco," chap. dans IEMed-UfM, *Policy Study* n° 9 (2024), pp. 46-47.

la formation initiale des femmes pour avoir des politiques efficaces et effectives dans un cadre juridique déjà non discriminant.

De même, les travaux de Carmen Geha et al. mettent en cause le modèle d'accès à l'autonomie économique des femmes fondé sur l'entrepreneuriat et notamment le microcrédit, qui les pousserait hors du modèle dominant de l'économie formelle pour accélérer leur inclusion économique sans protection ou perspective de promotion⁶⁰. Une situation rencontrée aussi dans les pays européens de la Méditerranée avec le développement des emplois précaires fortement féminisés et notamment le travail à temps partiel. Aussi les autrices recommandent de suivre l'exemple du projet SAWI piloté par l'Université américaine de Beyrouth qui promeut l'inclusion en action⁶¹.

Par ailleurs, dans un contexte démographique défavorable, l'économie européenne a besoin des femmes pour faire vivre son économie mise sous pression par les effets du changement climatique, en particulier sur la plus ancienne des politiques européennes, la Politique Agricole Commune.⁶²

C'est notamment le défi lancé aux populations vieillissantes de l'Europe méditerranéenne alors même que la ségrégation professionnelle perdure. L'égalité économique s'inscrit ou se recherche dans le contexte des mutations intervenues ces dernières années sous l'effet de phénomènes tels que l'intelligence artificielle, les contraintes résultant des transformations et risques écologiques ainsi que plus globalement des contraintes démographiques spécifiques à chaque ensemble géographique méditerranéen.

Or dans l'UE les femmes ne constituent que 25 % des employés du secteur de l'énergie et 17 % de celui des transports.

Comme le souligne ce rapport récent, y répondre signifierait notamment d'articuler systématiquement la lutte contre les discriminations et la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs clés de l'économie en transition verte. Cela implique des formations ciblées, la lutte contre les discriminations dans l'emploi et la promotion active du leadership féminin avec l'accès aux postes de direction.

Par ailleurs, s'agissant de l'UE, il est important de protéger les femmes réfugiées et demandeuses d'asile, nombreuses, voire dans certains pays tels la France, majoritaires parmi les populations immigrées⁶³. Or elles occupent une place pivot dans plusieurs catégories d'emplois dans l'Union, dans l'agriculture et sa transformation en Espagne notamment, ainsi que dans tous les pays, dans les métiers du soin et de la santé. Les défis sont analogues dans les pays du sud de la Méditerranée⁶⁴.

Au total, à l'ouest, ou au nord ainsi qu'au sud et à l'est de la Méditerranée, face aux transformations tant technologiques que environnementales, même si les situations diffèrent, les défis économiques sont partagés.

Partout les sociétés et économies sont conduites à mettre en œuvre des pratiques respectueuses et égalitaires susceptibles de soutenir et renforcer les économies locales, régionales et nationales des populations vivant dans les pays méditerranéens. On notera en particulier que la digitalisation des économies et leurs transformations font évoluer les pratiques de

60. Ibid.

61. McKinsey & Company. *Women Matter: Time to Accelerate—Ten Years of Insights on Gender Diversity* (2017).

62. Gender Five 2025, Cecilia Francisco Carcelem. *Gender Equality and the EU green deal*.

63. Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée. *Premier rapport de suivi des conférences ministérielles* (2017).

64. Dynamique de Jeunes Féministes Marocain.e.s & Coordination de la Fédération de la Ligue des Droits des Femmes. *Rapport Beijing +30* (janv. 2025). (Document de la société civile ; lien public non retrouvé).

gestion de main d'œuvre avec notamment un renforcement de la surveillance à distance facilitée par les technologies, mais aussi les opportunités par l'allègement de charges et les processus d'autonomisation.

Ainsi la question de l'intelligence artificielle comme substitut ou économie du travail des êtres humains se pose à tous et toutes selon la nature des activités. Néanmoins, il semblerait que certaines catégories de métiers, ceux dits du soin, centrés sur la relation et le service personnalisé à l'humain, ces métiers très fortement féminisés, voire dits féminins, échappent au moins pour l'essentiel de leur activité et plus-value aux menaces de substitution par les machines.

Engagement des autorités publiques et dynamique de la société civile

En Méditerranée, la question de l'égalité femmes-hommes est appréhendée de manière transversale par une intervention intégrée à tous les domaines d'action incluant notamment l'environnement, les droits humains ou encore la lutte contre le sida et les violences. Cette approche prend appui sur les cadres internationaux qui sont communs au dialogue multilatéral et engagent tous les pays. 43 pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ont souscrit des déclarations à Istanbul en 2006, à Marrakech en 2009, à Paris en 2013, au Caire en 2017, à Madrid en 2022, comme l'a rappelé la réunion de l'UpM à Chypre en juin 2024.

Les dispositifs issus des conférences ministérielles successives constituent un outil régional unique de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, de multiples initiatives, soutenues ou portées par les pouvoirs publics ont pu se concrétiser en écho au processus.

Quelques exemples : le projet RU WOMED au Liban et en Palestine, le site Internet les « Expertes Algérie » d'EGAE, l'action locale « nos filles ne sont pas à vendre » en Égypte, le projet d'initiative économique pour femmes entrepreneures dans le sud de la bande de Gaza, les projets pour les jeunes « Méditerranée nouvelle chance » ou « construire des ponts », le programme de formation Femmes en Méditerranée (WOMED) pour les jeunes femmes, futures leaders de 13 pays.

S'affirme ainsi une société civile féminine qui tisse des liens et s'organise pour bénéficier des engagements obtenus par ses actions de plaidoyer.

Parmi les initiatives euro-méditerranéennes récentes de l'UpM, on citera le lancement le 25 juin 2025, avec l'association All Women, de la communauté régionale pour renforcer les capacités des femmes de promouvoir et diriger le contenu de l'IA dans la région méditerranéenne afin que celle-ci évite de renforcer les stéréotypes et biais.

Les actions mettent l'accent sur le renforcement des compétences et la confiance en soi des femmes travaillant dans le champ de l'IA et de la science. Les compétences, la confiance en soi et les réseaux sont susceptibles d'influencer la politique publique et de contribuer à ce que l'innovation technologique soit inclusive et contribue au développement durable de la région. Un partenariat triple entre l'UpM, le G12 pour l'égalité de genre et la coopération régionale ont assuré la mise en place de formations mixtes dont les photos attestent de la présence de femmes.

Ces dernières années, diverses initiatives ont renforcé les capacités des femmes à mobiliser l'innovation pour favoriser leur implication dans les systèmes de production agroalimentaire de la Méditerranée. Les 16-17 juillet 2025 à Palerme en Italie, le forum des femmes entrepreneures (Women Business Forum 2025) a été organisé avec l'Union des banques arabes et l'OCDE. Ce

programme clef de l'UpM de soutien à la croissance des entreprises dirigées par des femmes existe depuis 8 ans. Il a évolué vers une approche transsectorielle, mettant l'accent sur l'accès aux financements soutenant des partenariats publics-privés et l'extension de l'assistance technique ainsi que des programmes de mentorat.

Cette neuvième édition du Forum s'est centrée sur l'inclusion financière des femmes par l'amélioration de mécanismes financiers évolutifs, la promotion de partenariats publics-privés et l'extension de l'assistance technique avec des programmes de mentorat. L'organisation a pour objet de faciliter le dialogue entre les institutions financières, politiques et les dirigeantes d'entreprises pour identifier des situations financières innovantes et permettre de définir des actions concrètes de soutien aux femmes entrepreneures, favoriser les partenariats et les investissements, proposer un cadre structuré pour l'échange des connaissances, l'apprentissage par les pairs et la résolution collective des problèmes. Des activités clés de cette neuvième édition du Forum comme :

- le programme triennal d'investissement : une initiative de mise en commun de ressources des associations de femmes entrepreneures et avec les acteurs financiers et l'offre d'assistance technique pour des projets au plan national.
- la mise en place d'une plateforme de bonnes pratiques avec l'Union des banques arabes.

C'est ainsi que de véritables réseaux économiques féminins se sont développés avec le soutien d'institutions et d'organisations. Ainsi le réseau des championnes de l'OCDE au sein

du projet régional offre un soutien à l'inclusion des femmes entrepreneures, favorise leur accès à la finance à l'ère digitale. La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) a soutenu cette innovante méthodologie en évaluant sa mise en œuvre avec la rédaction de rapports préparatoires aux conférences comme nous rappelons dans l'introduction. On relèvera ainsi que lors du sommet MEDCOP 22 sur le climat qui s'est tenu à Tanger en 2016, a été adoptée une Déclaration sur le Genre et le Climat proposée par la FFEM.

Les avancées des Méditerranéennes sont indéniables ces dernières années

Une véritable dynamique d'entreprenariat féminin est observé en particulier dans le sud et l'est des pays du bassin méditerranéen avec des réalisations porteuses, y compris dans les secteurs des technologies dites nouvelles, incluant la dynamique de l'intelligence artificielle ainsi qu'en témoignent des nombreuses cheffes d'entreprise et leurs réseaux soutenus et réunis par l'Union pour la Méditerranée. Les interventions au 16^{ème} Forum 2023 des Femmes Entrepreneures de la Méditerranée à Barcelone⁶⁵ illustrent notamment cette dynamique et offrent une visibilité à des projets comme celui de Tanger au Maroc mais aussi par sa participation à des consortiums comme celui sur la Women-tech Eu, consortium réuni à San Sebastian en 2024⁶⁶. Il en est de même du projet d'avenir « *Women on the green path* », un projet promouvant des opportunités d'emploi et d'en-

65. XVI *MedaWomen Entrepreneurs Forum*, Tanger, 3-4 oct. 2024. AFAEMME, *Newsletter* (nov. 2024) ; voir aussi l'annonce d'ASCAME.

66. *Women TechEU* (consortium UE, 2024–2025). Regroupant plus de 15 000 femmes dans des entreprises de la « deep tech » de toute l'Europe qui bénéficient d'un investissement pour 2 ans de 12 millions d'euros au soutien de 160 femmes du secteur.

trepreneurariat dans l'économie circulaire verte en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, avec le souci de promouvoir des pratiques durables, en renforçant l'égalité des genres et l'inclusion sociale permettant ainsi de relever les défis climatiques de l'avenir en produisant des ressources adaptées et de l'emploi par et pour les femmes aussi⁶⁷.

En écho à la dynamique observée au sud de la Méditerranée, au nord, avec une démarche similaire, on peut citer en France le réseau de mobilisations et d'actions de France Clusters⁶⁸ et son Club trois E (Écosystèmes Engagés pour l'Égalité) : des échanges de soutien pour les pôles locaux, des guides pour les projets locaux.

Cette offre comprend leurs fiches de bonnes pratiques et une boîte à outils, mise à jour en continu, ainsi qu'en parallèle les fiches action des homologues européens, mais aussi un accompagnement des clusters, pôles et territoires d'industrie qui souhaitent s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes⁶⁹.

On relèvera qu'ainsi ces multiples initiatives locales et sociétales contribuent à intégrer dans les systèmes économiques locaux une modification des cultures sur le chemin de l'égalité économique des femmes avec les hommes sur tout le pourtour de la Méditerranée. Par ailleurs, l'émigration des hommes des zones rurales nord-africaines vers l'Europe semble contribuer à favoriser la prise en charge des activités agricoles locales par les femmes et de ce fait une autonomisation économique des femmes demeurées avec les enfants au village.

Le défi posé aux politiques publiques, nationales, européennes, internationales est celui de leur durée, voire pérennité avec la nécessité que soit assuré durablement, un suivi, une

adaptation comme une duplication d'actions locales qui se renouvellent à mesure de l'évolution des conditions économiques et technologiques, voire de leur bouleversement avec notamment la diffusion de l'intelligence artificielle partout dans le monde, notamment autour de la Méditerranée.

Il faut prendre en compte les projets de terrain qui ont été présentés lors de l'Atelier de Tunis qui s'est tenu les 18 et 19 septembre 2025 sur le thème « *l'économie verte et circulaire et Intelligence artificielle : Leviers de l'Entrepreneurariat des Femmes en Méditerranée ?* », mais c'est avant tout le concept NEXUS WEFE qui vise à considérer de manière intégrée les ressources critiques que sont l'eau, l'énergie, l'alimentation, et l'environnement qui a attiré l'attention des participants. Il y a une interdépendance des ressources : eau, énergie, alimentation et les écosystèmes sont très liés. Par exemple, produire de l'énergie peut nécessiter de l'eau (hydroélectricité, refroidissement, etc.), l'agriculture a besoin d'eau et d'énergie, et l'environnement / les écosystèmes supportent tous ces usages.

Le NEXUS WEFE cherche à gérer ces interconnexions pour éviter que la gestion d'un secteur nuise à un autre. Objectif de durabilité : il s'agit de favoriser des solutions qui prennent en compte les effets sur l'ensemble de ces secteurs, afin d'assurer à la fois la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, l'énergie propre et la préservation des écosystèmes.

Plutôt que de considérer chaque ressource isolément, le NEXUS propose une vision systémique, multidisciplinaire, impliquant plusieurs parties prenantes (chercheurs, décideurs politiques, acteurs du terrain, etc.). C'est important en raison des pressions crois-

67. *Women on the Green Path (WGP)* – projet UpM (mise en œuvre CAW'TAR), Jordanie / Maroc / Tunisie.

68. France Clusters. *Club 3E – Écosystèmes Engagés pour l'Égalité*.

69. Ibid.

santes liées aux changements climatiques, à la croissance démographique, à la raréfaction de l'eau, la perte de biodiversité, la demande énergétique croissante – tous ces défis rendent la gestion séparée des secteurs de moins en moins viable.

Le NEXUS permet d'anticiper et de minimiser les conflits d'usage, les gaspillages, et les impacts négatifs. Le NEXUS encourage des politiques publiques coordonnées, évitant les déséquilibres (par exemple, des subventions dans un secteur qui nuisent aux autres, ou des réglementations contradictoires).

Deux exemples du soutien de l'ONUDI. C'est une institution spécialisée des Nations Unies dont le mandat unique consiste dans 172 pays à promouvoir, dynamiser et accélérer le développement industriel et à permettre l'accès des femmes aux financements verts et aux marchés. L'Unité Économie circulaire et utilisation rationnelle des ressources de l'ONUDI promeut des modes de production et de consommation circulaires et efficaces dans l'utilisation des ressources grâce à la coopération technique et à d'autres moyens. L'Unité aide les pays et les acteurs tout au long des chaînes de valeur à tirer parti des avantages sociaux, environnementaux et économiques, en mettant l'accent sur les activités en amont (conception circulaire).

La priorité nationale de la Tunisie est l'industrialisation durable et inclusive : l'économie circulaire et l'efficacité des ressources (RECP), les énergies propres et la transition énergétique, les technologies propres et numériques (Industrie 4.0), la création de chaînes de valeurs locales compétitives et inclusives et la participation de toutes les catégories de la population, notamment les femmes, les jeunes et les PME.

La réduction du gaspillage et la valorisation des ressources constituent une compétitivité accrue pour les PME. Exemple concret :

une PME textile à Monastir a mis en place un système de réutilisation des chutes de tissu et de recyclage des eaux usées industrielles. Résultat : 15 % d'économie sur les coûts de production et réduction de 20 % de la consommation d'eau, tout en créant une nouvelle ligne de produits éco-responsables.

Le bureau de l'OIT en Tunisie développe une approche d'accès au financement et d'appui pour l'accès aux marchés développées dans le cadre du projet JEUN'ESS. Il s'agit de construire un écosystème entrepreneurial fort et durable au niveau local pour garantir un processus complet permettant aux bénéficiaires d'accéder à de nouveaux marchés.

Le Market Fund a été conçu pour venir en soutien au Social Innovation Fund et au Refund Challenge. Son objectif est de renforcer la capacité de commercialisation des initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'accompagner des projets pour améliorer leur accès au marché à travers des stratégies de transformation, de valorisation et de diversification de produits. En complément du Social Innovation Fund et du Market Fund, 3 dispositifs majeurs ont été mis en place.

Le Refund Jeun'ESS permet de renforcer la résilience des structures existantes et développer leurs capacités de production et de diversification.

Le Fund Jeun'ESS appuie les autorités publiques à la généralisation et à l'institutionnalisation des mécanismes gagnants.

Le club LimitLESS contribue à l'instauration d'une culture entrepreneuriale basée sur les valeurs et les principes de l'entrepreneuriat collectif. En moins de 3 ans, 3 636 emplois ont été créés, 43 clubs ont vu le jour, avec 676 membres et 131 animateurs formés, 129 structures créées, et 42 existantes soutenues.

Le Centre Régional d'Éducation financière (REF) est le seul centre de la région spéciali-

sé en éducation financière. Il contribue à renforcer la sécurité financière et le bien-être des individus et des communautés en favorisant l'inclusion et l'alphabétisation financières et numériques des groupes les plus vulnérables et exclus, en particulier les femmes. C'est une unité du Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR), qui lui fournit des mécanismes institutionnels de soutien tels qu'un comité technique, des plateformes d'autoformation gratuites, une salle d'échange d'informations sur le genre, le Réseau arabe pour le genre et le développement (ANGED), ainsi que des outils, des bases de données et des systèmes électroniques.

Les ressources du Centre Régional d'Éducation financière sont, d'une part, les ambassadeurs de la littératie financière (Tunisie, Jordanie, Palestine, Arabie saoudite), d'autre part des plateformes électroniques d'autoformation, avec plus de 10 modules électroniques interactifs en dialectes locaux. Des boîtes à outils complètent les ressources du Centre Régional d'Éducation financière avec la mise à disposition des guides pratiques des formateurs et des outils de formation (présentation, vidéos, etc.)

À côté d'un processus intergouvernemental complexe, de consultation et de dialogue sur les droits des femmes en Méditerranée, s'affirme aussi une société civile féminine qui s'organise pour tirer parti des engagements obtenus par ses actions de plaidoyer. Dans le chapitre suivant « Risques et impacts du changement climatique pour les femmes de la région euro-méditerranéenne » nous parlerons des projets économiques et de l'environnement, développés par la société civile à l'égard du changement climatique et des femmes.

Depuis sa constitution en 2011, La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) fonctionne comme un réseau regroupant

de nombreux réseaux œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans la région euro-méditerranéenne. Elle a été constituée comme facilitateur, centre de références, outil de développement d'actions sur le terrain, un lieu d'échanges et de valorisation des actions des membres de son réseau grâce notamment à sa plateforme trilingue, français-anglais-arabe.

Trois piliers la composent :

- un réseau de réseaux à tous niveaux avec une plateforme internet trilingue ;
- la connaissance avec des pratiques partagées entre centres de recherche, observatoires, laboratoires grâce au réseau universitaire, avec les ateliers doctoraux, les séminaires de recherche, les colloques. Il a mobilisé des acteurs multiples : associations, chercheurs, universitaires, États, collectivités locales, entreprises, artistes. Un relais sur la zone sud et est de la Méditerranée avec le programme MedWE de l'IEMed Dans l'espace européen, le Lobby Européen des Femmes et ses membres constituent l'interlocuteur des autorités et acteurs socio-économiques des pays membres ;
- les projets de terrain avec les pôles locaux. Une expérience unique à reproduire.

L'identité de la FFEM s'est fondée sur :

- son indépendance, notamment vis-à-vis des États, institutions internationales comme d'autres structures ou fondations,
- la place majeure de la société civile,
- l'ancrage local.

Elle rassemble les principaux acteurs engagés sur le terrain en faveur de l'égalité dans la région euro-méditerranéenne y compris les médias, les syndicats, en particulier les acteurs de la région qui sont isolés aux moyens et énergies dispersés. Une démarche mobilisatrice et partenariale de la société civile féminine. Quelques acquis significatifs :

- de nombreux diagnostics de terrain qui ont fait l'objet d'une large diffusion,
- l'expression des attentes des femmes qui ont désormais droit à la parole,
- une boîte à outils pour le plaidoyer,
- le relais des générations avec la mobilisation de l'engagement des jeunes, comme en atteste le rapport de la dynamique des jeunes féministes marocain.e.s pour l'exercice de bilan de Pékin +30 et un fort renouvellement de la société civile féminine. Ce sont eux qui ont concrétisé les projets d'autonomisation avec le soutien financier du Ministère Européen des Affaires Étrangères dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP).

La recherche-action menée sur les projets pilotes atteste que le changement est possible, partout dans toutes les régions de la Méditerranée, même si des difficultés subsistent pour atteindre des résultats dans le contexte particulier, historique, géopolitique et social, voire culturel de chaque pays ou région.

L'objectif des organisations membres de la FFEM est à moyen terme de nouer des partenariats avec le Lobby Européen des Femmes (LEF). À l'expérience, des passerelles sont à construire entre le Nord et le Sud pour la défense des droits et la valorisation des réalisations des femmes.

L'ensemble de ces développements se caractérise par la confiance accordée à la société civile et l'appui qui lui est apporté, celle-ci étant considérée comme le moteur du changement social en vue d'améliorer la condition des femmes en Euro-Méditerranée. Ainsi la Fondation promeut l'émergence de projets ancrés sur le territoire et le partage de pratiques réussies grâce à la diffusion et transmission des résultats et enseignements des projets et réalisations économiques de femmes mis en partage par une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des respon-

sables politiques et des organisations internationales de la région.

L'émergence, l'organisation et l'affirmation d'une société civile féminine sont devenues déterminantes pour la conduite du changement, inventant et mettant en œuvre collectivement des modalités originales d'action et de transformation avec des liens non seulement au-delà des territoires et difficultés des communautés et cultures mais aussi mobilisant de façon nouvelle et à grande échelle le potentiel de formation à tous les âges, initiale, continue par les pairs ou non, dans tous les champs de la vie et sur l'ensemble des territoires.

Au cœur des processus construisant l'égalité économique des femmes avec les hommes, la connaissance, l'échange, la mise en pratique d'une culture du respect et de l'innovation avec la perspective de voir s'étendre le rôle des femmes, soucieuses d'un avenir durable pour elles-mêmes et leurs enfants. Cela concerne toutes les générations de femmes avec un regard particulier sur les jeunes.

Cette évolution s'inscrit dans une reconnaissance et une meilleure visibilité des créations des femmes artistes, plasticiennes, photographes, cinéastes, comédiennes ou écrivaines, les expositions primées accompagnant désormais les analyses, réflexions et études de genre. Jeunes femmes et hommes de la Méditerranée porteurs de valeurs collectives, mus par la volonté d'être acteur ou actrice, chacune comme chacun de son destin. Coopération et solidarité euro-méditerranéenne et le dialogue entre générations, entre femmes et hommes, entre société civile et institutions. Une démarche de mutualisation et de réflexion collective. Dans cet espace d'interdépendance, un défi commun, celui des perspectives d'un avenir des femmes à égalité avec les hommes dans l'économie comme plus largement dans toutes les sociétés.

Des perspectives réconfortantes pour les femmes en Méditerranée

Des bouleversements semblent à l'œuvre, même si de notables insuffisances ou faiblesses comme violences demeurent dans ce qui constitue une transformation des sociétés et économies méditerranéennes dans un contexte global de **nécessaire réinvention plus durable des modes de vie et d'action face aux défis communs de long terme**.

Un cadre politique clair avec des engagements ministériels précis et réitérés, un dispositif de suivi et de redevabilité, des modalités de mise en œuvre plurielles et dont les facteurs d'efficacité sont identifiés. Des forces sociales mobilisées sur le terrain dans la durée.

Sur tous les chantiers induits par ce cadre, les femmes, notamment au travers de leurs organisations de la société civile, agissent. Les soutiens officiels existent même s'ils fluctuent dans leur intensité et que les résistances concrètes sur le terrain restent fortes à tous les niveaux de sociétés, contraintes de se transformer en inventant de nouvelles dynamiques et équilibres toujours instables.

La **singularité des femmes en Méditerranée**, un espace de contrastes mais aussi une société civile féminine dynamique, en mouvement, qui avance. Elles sont des tisseuses de paix dans une géographie déchirée.

Bibliographie

AFAEMME – Association of Organisations of Mediterranean Businesswomen. (2024, novembre). *Newsletter: XVI MedaWomen Entrepreneurs Forum, Tanger, 3–4 octobre 2024*. Voir aussi : ASCAME, annonce de l'événement.

Bedrouni, M. (2024). *L'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes. Analyse*

comparative à travers cinq pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte). Résumé long, UAPS 2024.

Bouraoui, S. (2024). "Bridging the Gap in Women's Economic Participation: Education, Labour Market and Digital Skills". Dans Institut Européen de la Méditerranée (IE-Med) & Union pour la Méditerranée (UpM) (dir.), *Towards Inclusive Mediterranean Economies. Advancing Women's Economic Empowerment in the Mediterranean Region (Policy Study n° 9)*, p. 24-33. Barcelone : IEMed/UpM.

Cosmos Media. (s.d.). *Économie verte, circulaire et intelligence artificielle*. [En ligne].

Dione, D., & Gatti, R. (2025, 30 janvier). *MENA is open to work*. Washington, DC : World Bank Blogs / MENA Gender Innovation Lab (MNAGIL).

European Institute for (EIGE). (2024, décembre). *Gender Equality Index 2024: Sustaining Momentum on a Fragile Path*. Vilnius : EIGE.

France Clusters. (s.d.). *Club 3E – Écosystèmes Engagés pour l'Égalité*. [En ligne].

Francisco Carcelem, C. (2025). *Gender Equality and the EU Green Deal*. Bruxelles : Gender Five.

International Labour Organization (ILO). (2025, mars). *Women and the Economy: 30 Years after the Beijing Declaration* (ILO Brief). Genève : OIT.

McKinsey & Company. (2017). *Women Matter: Time to Accelerate — Ten Years of Insights on Gender Diversity*. McKinsey Global Institute.

- Mateos, P. (2024). “Towards Inclusive Mediterranean Economies: Advancing Women’s Economic Empowerment in the Mediterranean Region”. Dans Institut Européen de la Méditerranée (IEMed) & Union pour la Méditerranée (UpM) (dir.), *Policy Study n° 9*, p. 16-23. Barcelone : IEMed/UpM.
- OCDE/OIT/CAWTAR. (2020). *Changer les lois et éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes : Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie*. Paris : OCDE/OIT/CAWTAR.
- The LEE Experience. (s.d.). *The LEE Experience*. [En ligne].
- Union pour la Méditerranée (UpM) — Projet *Women on the Green Path (WGP)*, mise en œuvre par CAWTAR (Jordanie / Maroc / Tunisie). (s.d.). [Note de programme].
- Union européenne. (2024–2025). *Women TechEU* (programme de soutien à l’entrepreneuriat féminin deep-tech, ~15 000 participantes ; enveloppe de 12 M€ pour soutenir ~160 entrepreneures). Bruxelles : Commission européenne.
- World Bank — MENA Gender Innovation Lab (MNAGIL). (s.d.). *Page programme MNAGIL*.
- World Bank. (2024). *Gender Strategy 2024–2030: Accelerate Equality for a Sustainable, Resilient, and Inclusive Future*. Washington, DC : World Bank.
- World Economic Forum. (2024). *Global Gender Gap Report 2024* (p. 16, sous-indices « Economic participation and opportunity » et « Educational attainment »). Genève : WEF.
- Women, Business and the Law Team — World Bank. (2024). *Women, Business and the Law 2024*. Washington, DC : World Bank.
- Fondation des Femmes de l’Euro-Méditerranée. (2017). *Premier rapport de suivi des conférences ministérielles sur le renforcement du rôle des femmes dans la société*. Marseille : FFEM.

Conclusion

Au cœur du XXI^e siècle, marqué par la globalisation des économies, l'accélération des échanges entre les pays et des mouvements croissants de populations, pour des raisons économiques ou politiques, il est indispensable de comprendre que les défis communs sont plus grands que les organisations individuelles qui y sont confrontés, qu'il est temps de poursuivre la structuration en réseau et d'agir ensemble contre le sexisme.

Le sexisme est le système qui alimente tous les mécanismes de la domination masculine, les stéréotypes stigmatisant le féminin et disqualifiant l'humanité des femmes. Le champ est immense car les inégalités font système. Le sexisme tue, il doit être nommé clairement et combattu par des outils et actions spécifiques pour permettre aux jeunes générations de vivre dans un monde plus pacifique et égalitaire.

Si la mobilisation de la société face au sexisme et aux violences qui en découlent a augmenté, le sexisme continue de faire des victimes et les femmes épargnées sont extrêmement minoritaires. Des évolutions sont là, quoique trop lentes, quoique toujours menacées. Tant que la décision sera confisquée par la moitié de l'Humanité, au détriment de l'autre, il est vain d'attendre des progrès.

C'est précisément dans l'égal accès des femmes à la décision que les résistances sont les plus puissantes, car l'enjeu est le partage du pouvoir, et donc, une perte de pouvoir pour les hommes. Les combats contre les discrimi-

nations et violences que les femmes subissent, leurs capacités de résistance ne suffisent pas. Les femmes ne peuvent continuer à « demander », « convaincre », faire des plaidoyers, elles doivent investir nombreuses les lieux de décision.

Dans ce 3^{ème} rapport « **Femmes de Méditerranée : entre résistances et stratégies de pouvoirs** » nous avons rappelé l'ampleur des violences mais surtout rendu visibles les capacités de résistance des femmes. Elles exigent que les États mettent en œuvre toutes les mesures protectrices énoncées dans les conventions internationales. Elles font pression sur les pays qui bafouent les droits des femmes. Elles mettent en place des actions de sensibilisation et de lutte contre les préjugés, stéréotypes et discours toxiques, y compris sur les réseaux sociaux où se multiplient les abus. Elles créent des activités génératrices de revenus, de microentreprises pour donner aux femmes abusées, une autonomisation économique.

Le spectacle du monde actuel, quasiment exclusivement dirigé par des hommes, incite à agir de façon urgente pour que les femmes investissent les lieux de pouvoir et que les hommes comprennent qu'il en va également de leur intérêt, en termes de développement, de pacification des sociétés et de justice. Ils doivent être les alliés de la cause de la paix et du développement. Leur mise en mouvement est urgente. L'enjeu, c'est eux. Leur éducation est une priorité absolue.

Annexes

1. Rapport de l'AFEM contre une nouvelle loi familiale en Grèce, adoptée par le gouvernement conservateur le 20 mai 2021, (loi 4800/2021), imposant la garde partagée obligatoire de tous les enfants.

L'AFEM met en lumière la situation actuelle concernant la garde partagée obligatoire pour tous les enfants, introduite par la loi n° 4800/2021. Bien qu'il ait été initialement conçu comme un rapport monothématique, axé sur les droits de garde et de visite, régis par l'article 31 de la Convention d'Istanbul, ce rapport constitue un document plus complet, montrant l'interrelation entre la garde partagée obligatoire et la violence domestique, les discours haineux fondés sur le sexe et même les féminicides, la forme la plus atroce de violence à l'égard des femmes. La question en jeu s'inscrit donc dans le continuum de la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles. Le rapport sert ainsi d'exemple à d'autres pays.

Le rapport retrace l'histoire de l'adoption de la nouvelle loi sur la famille relative à la garde partagée obligatoire (loi 4800/2021), qui ignore totalement (i) la mobilisation paneuropéenne de huit grands réseaux d'ONG européennes et internationales sur les droits des femmes et les droits humains, dont l'AFEM et de 104 ONG de femmes de trente pays ; (ii) de l'intervention d'urgence de trois organismes internationaux de surveillance : le Président-Rapporteur du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, et le GREVIO.

Le rapport traite ensuite des raisons pour lesquelles la loi 4800/2021 constitue une régression dangereuse et notamment : • de l'utilisation du concept de l'« aliénation parentale »

dans la jurisprudence et dans les séminaires de formation organisés par l'État à l'intention des juges, bien qu'il soit inacceptable au regard des normes internationales ; • l'exigence d'un jugement définitif de condamnation pour violence domestique pour que la garde soit retirée, au lieu de simples soupçons d'abus, comme l'exige la Convention d'Istanbul ; • les nouvelles dispositions relatives au retrait de la garde dans les situations faisant allusion à l'« aliénation parentale » ; • le pouvoir de l'huissier de justice de constater l'entrave à la communication avec l'enfant, qui peut conduire à la renonciation à la garde, ce qui est une violation du droit à un « procès équitable » ; • l'exemption non claire des cas de violence domestique de la médiation obligatoire, ce qui constitue une violation de l'article 48 de la Convention de La Haye ; • l'impossibilité pour le parent avec lequel réside l'enfant de changer de résidence, même à titre provisoire, sans l'accord de l'autre parent ou une décision de justice, ce qui constitue un piège pour les victimes de violence domestique ; • l'impossibilité pour les victimes de violence domestique hébergées dans des refuges pour femmes d'inscrire leurs enfants à l'école et à des activités éducatives/récréatives sans le consentement du parent violent ou une décision de justice ; • l'explosion alarmante des litiges en matière de droit de la famille, qui met en péril l'ensemble du système de protection judiciaire provisoire, alors que le système d'aide juridictionnelle publique prévu pour les victimes de violence domestique est totalement inefficace ; • la recrudescence alarmante des discours haineux fondés sur le sexe, qui remet également en cause l'état de droit, alors que les discours haineux fondés sur le sexe ne sont pas criminalisés en Grèce ; • l'interrelation entre la recrudescence des litiges en matière de droit familial et des discours haineux fondés sur le sexe causée par la garde partagée obligatoire, et l'augmentation alarmante des féminicides.

Dans sa conclusion, le rapport met l'accent sur le manque actuel d'indépendance de l'organisme gouvernemental national chargé de surveiller et d'évaluer les politiques et les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence couvertes par la Convention d'Istanbul, comme cela a été démontré lors du débat public et lors de l'adoption de la loi 4800/2021, puis au cours des près de deux années qui ont suivi sa mise en œuvre.

En conséquence de cette mobilisation et analyse féministe, que le rapport du GREVIO reflète, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe par ses Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la Grèce, adoptée le 5 décembre 2023⁷⁰, demande au Gouvernement grec d'informer le Comité des Parties sur les mesures prises pour améliorer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul d'ici au 5 décembre 2026, dont on souligne notamment :

« de veiller à ce que les tribunaux soient tenus de prendre en considération toutes les questions liées à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique lors de la détermination des droits de garde et de visite ; intégrer des procédures d'évaluation et de gestion des risques dans la détermination des droits de garde et de visite et restreindre ces droits lorsque cela est nécessaire pour garantir la sécurité de la mère et de l'enfant ; mettre fin à la pratique consistant à retirer les enfants aux parents non violents ou à restreindre leurs droits parentaux en raison du prétendu « syndrome d'aliénation parentale » ; mettre en place une formation appropriée à l'intention des juges afin de les familiariser avec les exigences des dispositions de la Convention d'Istanbul relatives aux droits de garde et de visite.

70. IC-CP/Inf(2023)14.

2. Récapitulatif des actions de la société civile des pays arabes contre la violence de genre

Par Hédia BEL HAJ YOUSSEF, Responsable au CAWTAR du département Gestion des connaissances et Coordinatrice du programme contre la violence de genre.

Tunisie :

1. Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)

- Organisation féministe historique, fondée en 1989.
- A joué un rôle décisif dans le plaidoyer pour l'adoption de la loi organique n° 2017-58.
- Gère plusieurs centres d'écoute et de soutien psychologique et juridique pour les femmes victimes de violences.
- Mène régulièrement des campagnes de sensibilisation nationales contre les féminicides, le harcèlement et les violences conjugales.

2. Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD)

- Acteur engagé dans la recherche-action sur les droits des femmes.
- Participe au Collectif Maghreb Égalité et à des campagnes régionales de dénonciation de la VBG.
- Produit des analyses sur l'impact des politiques publiques sur les femmes et les violences systémiques.

3. Association Beity

- Travaille pour la protection et l'hébergement des femmes en situation de grande vulnérabilité (victimes de VBG, migrantes, sans abri).
- Met à disposition un refuge pour femmes avec accompagnement juridique, psychologique et sanitaire.
- Très active dans la défense des droits des femmes sans soutien familial ou social.

4. Coalition pour l'Égalité Héritage (2018-2020)

- Réseau d'associations féministes et de droits humains qui a milité pour une réforme égalitaire du droit successoral.
- A intégré dans son plaidoyer une dénonciation des violences économiques faites aux femmes.

5. Campagne #EnaZeda (depuis 2019)

- Mouvement de libération de la parole sur les violences sexuelles et le harcèlement, initié via les réseaux sociaux.
- Inspiré du mouvement #MeToo, il a permis de visibiliser de nombreux témoignages anonymes.
- A contribué à la pression populaire sur les institutions éducatives et judiciaires.

6. Groupe Tawhida Ben Cheikh à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)

- Groupe parlementaire féministe informel, actif entre 2019 et 2021.
- A porté des propositions d'amendements pour renforcer la loi n° 2017-58 et lutter contre les violences politiques à l'égard des femmes.

7. Collectif Chaml

- Réseau de coordination d'associations féministes et de jeunesse.
- A mené des projets d'éducation à l'égalité et à la prévention de la violence dans les établissements scolaires.

8. Initiative Jeyetna (2021)

- Campagne contre les violences conjugales et les féminicides, organisée en collaboration entre plusieurs ONG.
- A utilisé des moyens artistiques (films, affiches, théâtre forum) pour sensibiliser les jeunes.

9. Marsa Safe City (projet pilote)

- Initiative locale de prévention du harcèlement dans l'espace public, coordonnée avec les municipalités.
- Mise en place de signalétiques, de formations pour les policiers municipaux et de campagnes de rue.

10. Collectif Aswat Nissa

- Organisation féministe active dans le plaidoyer politique.
- Travaille sur la participation politique des femmes, les violences en ligne, et la promotion d'une gouvernance inclusive et sensible au genre.

Liban : initiatives féministes clés

1. KAFA (Assez de Violence et d'Exploitation) – fondée en 2005

- **Objectif** : Lutter contre les violences domestiques, sexuelles et économiques envers les femmes et les enfants.

- **Actions** : Plaidoyer pour une législation protectrice, gestion de centres d'écoute, campagnes de sensibilisation à grande échelle.
- **Résultats** : Adoption de la loi 293 en 2014, accompagnement de milliers de femmes, reconnaissance nationale et internationale.

2. ABAAD – Resource Center for Gender Equality – fondée en 2011

- **Objectif** : Promouvoir l'égalité des genres et protéger les femmes contre les violences.
- **Actions** : Création d'abris sécurisés, accompagnement psychologique, campagnes de sensibilisation ("A White Dress Doesn't Cover the Rape").
- **Résultats** : Élargissement de l'accès aux services pour survivantes, visibilité régionale accrue de la cause.

3. Fe-Male – fondée en 2012

- **Objectif** : Déconstruire les stéréotypes sexistes dans les médias et défendre les droits des femmes et des filles.
- **Actions** : Production de contenu féministe, actions de plaidoyer, campagnes contre la VBG en ligne.
- **Résultats** : Plateforme d'expression pour les jeunes femmes, influence sur les contenus médiatiques locaux.

4. Marsa Sexual Health Center – fondé en 2011

- **Objectif** : Garantir un accès équitable à la santé sexuelle et reproductive.
- **Actions** : Consultation médicale et psychologique, orientation juridique, formation en VBG.
- **Résultats** : Services essentiels pour survivantes, éducation de milliers de jeunes au consentement et à la prévention.

Égypte : initiatives féministes en action

1. Nazra for Feminist Studies – fondée en 2007

- **Objectif** : Soutenir les droits des femmes dans l'espace public et politique.
- **Actions** : Aide juridique, accompagnement de survivantes, rapports sur les violences politiques.
- **Résultats** : Reconnaissance régionale, soutien à des survivantes emblématiques, plaidoyer juridique solide.

2. HarassMap – lancée en 2010

- **Objectif** : Dénoncer le harcèlement sexuel dans l'espace public.
- **Actions** : Cartographie participative, mobilisation citoyenne, formation d'entreprises et d'universités.
- **Résultats** : Réduction de l'impunité sociale, engagement communautaire croissant.

3. HarassMap – lancée en 2010

- **Objectif** : Encourager la dénonciation des violences sexuelles et le harcèlement, avec un soutien juridique et psychologique, en ligne.
- **Actions** : Plateforme numérique de témoignages, hashtag campaigns, aide aux victimes via réseaux sociaux, plaidoyer pour réformes.
- **Résultats** : Contribution à la criminalisation des MGF (mars 2021), mobilisation massive autour d'affaires (e.g. Michael Fahmy), plus de 100 000 signalements en ligne en 2024.

4. Assault Police (compte Instagram) – lancé en 2020 par Nadeen Ashraf

- **Objectif** : Permettre aux victimes témoins de harcèlement et violences de témoigner anonymement et collectivement.

- **Actions** : Recueil de centaines de témoignages, valorisation de la solidarité via les réseaux sociaux, formation d'une communauté.
- **Résultats** : Plus de 300 000 abonnés, influence sur les débats publics autour des violences intra-familiales et de rue Institut du Genre en Géopolitique+1OpenEdition Journals+1.

5. *Aswan International Women's Film Festival (AIWFF) – créé en 2017*

- **Objectif** : Renforcer la visibilité des femmes dans les arts et sensibiliser aux droits des femmes par le cinéma.
- **Actions** : Festival annuel à Aswan, projections thématiques, débats, ateliers de création cinématographique.
- **Résultats** : Édition 2025 (février) avec plus de 30 pays participants, plateformes de discussion sur la VBG et le leadership féminin.

6. *Ma3looma – lancé en 2023*

- **Objectif** : Informer anonymement les jeunes (10–29 ans) sur la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention des agressions/violences sexuelles.
- **Actions** : Plateforme web et réseaux sociaux, service de Q&R avec conseillers, sensibilisation via vidéos et posts informatifs.
- **Résultats** : Atteint plus de 50 000 jeunes en deux ans, nombreux témoignages de changements de comportements.

7. *Women on Walls – réactivé ponctuellement en 2023*

- **Objectif** : Donner une place aux femmes dans l'espace public par l'art mural, en réponse aux violences politiques et sexuelles après la révolution.

- **Actions** : Création de fresques à Alexandrie, Le Caire, Luxor ; ateliers artistiques.
- **Résultats** : Réactivation de projets artistiques en 2023 pour commémorer les survivantes de VBG Institut du Genre en Géopolitique.

Maroc : initiatives féministes structurantes

1. *Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (FLDDF) – fondée en 1993*

2. *Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) – fondée en 1985*

- **Objectif** : Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et lutter contre toutes les formes de VBG.
- **Actions** : Centres d'écoute, campagnes de sensibilisation, suivi juridique.
- **Résultats** : Adoption de la loi 103-13 en 2018, reconnaissance institutionnelle du travail de terrain.

3. *Association INSAF – fondée en 1999*

- **Objectif** : Protéger les filles mineures exploitées dans le travail domestique et victimes de violences.
- **Actions** : Réinsertion sociale, actions légales, plaidoyer national.
- **Résultats** : Accompagnement de centaines de jeunes filles, reconnaissance par les autorités publiques.

4. *Mouvement #Masaktach – lancé en 2018*

- **Objectif** : Briser le silence sur les violences sexuelles et médiatiser les cas d'impunité.
- **Actions** : Campagnes en ligne, création d'espaces de témoignages anonymes.

- **Résultats** : Débat public relancé, mobilisation de l'opinion publique contre l'impunité des agresseurs.

Jordanie :

Women-led community-based mechanisms (depuis 2014)

- **Objectif** : Protéger les femmes réfugiées et locales contre les violences, en particulier dans les camps.
- **Actions** : Mise en place de réseaux de protection locaux, services psychosociaux, accès à la santé reproductive.
- **Résultats** : Intégration du genre dans la réponse humanitaire, coordination entre acteurs locaux et internationaux.

Palestine :

Aisha (2011–2012)

- **Objectif** : Offrir un accompagnement complet aux femmes et enfants victimes de VBG.
- **Actions** : Ateliers psychosociaux, soutien juridique, sensibilisation dans les écoles.
- **Résultats** : Sensibilisation de plus de 1 500 élèves, renforcement des services locaux de prise en charge.

WCLAC (intensification depuis 2020)

- **Objectif** : Améliorer l'accès à la justice pour les victimes de VBG, y compris les crimes d'honneur.
- **Actions** : Recherches, plaidoyer législatif, gestion de refuges, assistance juridique.
- **Résultats** : Adoption de protocoles de protection, visibilité des violences genrées en contexte d'occupation.

Bahreïn :

Women's Union (Bahrain Women Union), relancé en 2012

- **Objectif** : Coordonner les efforts des associations pour lutter contre la violence domestique et les discriminations légales.
- **Actions** : Campagnes pour la ratification de lois protectrices, mobilisation contre les réserves sur la CEDAW.
- **Résultats** : Dialogue renforcé avec les institutions, campagnes de sensibilisation dans les écoles et médias.

Irak :

Organisation Al-Amal (post-2011)

- **Objectif** : Défendre les femmes face à la montée des violences genrées dans le contexte post-conflit.
- **Actions** : Plaidoyer pour une loi sur la protection contre la violence domestique, centres de soutien psychosocial.
- **Résultats** : Texte de loi présenté au parlement, inclusion des femmes dans des initiatives locales de médiation.

Libye :

Tamazight Women Movement (depuis 2012)

- **Objectif** : Défendre les droits des femmes amazighes et sensibiliser aux violences dans les zones marginalisées.
- **Actions** : Ateliers dans les régions berbères, documentation des cas de violences liées au conflit.
- **Résultats** : Contribution à la reconnaissance des violences intersectionnelles, plaidoyer pour inclusion dans la transition politique.

Soudan :

*Salmmah Women's Resource Centre
(fermé en 2014, héritage poursuivi par
d'autres collectifs)*

- **Objectif** : Lutter contre les violences systémiques, y compris les châtiments corporels.
- **Actions** : Éducation populaire, documentation, réseau de solidarité féministe.
- **Résultats** : Malgré sa fermeture, a inspiré plusieurs mouvements féminins post-révolution (2019).

3. En Algérie – Une contradiction entre la Constitution et le code de la famille

En Algérie il existe une contradiction entre la Constitution et le code de la famille, la faiblesse de l'emploi féminin, de leur place dans les Institutions de l'État. Il s'agit d'un système social qui, de fait, place la femme sous la tutelle de l'homme. La capacité d'action des pouvoirs publics a pourtant été renforcée en 2016, grâce à l'entrée en vigueur d'un amendement du code pénal, qui criminalise les violences conjugales, introduit le concept de harcèlement et alourdit les peines en cas d'agression physique contre une femme.

Une loi contre les violences faites aux femmes existe certes depuis 2015. Toutefois, elle a aménagé la possibilité de pardonner à son agresseur et, face à la pression sociale, puisque l'agresseur est souvent le mari ou le frère, les femmes renoncent souvent à soumettre leurs cas à la justice. Malgré les nombreuses revendications des féministes algériennes, le gouvernement refuse toujours d'abroger cette disposition alors que celle-ci fait tomber l'action pénale et éteint ainsi l'action publique. Il faudrait, au moins, que l'action publique continue même si

la femme pardonne, tout en s'assurant que le pardon n'a pas été obtenu sous contrainte. Par ailleurs, combien même elles songent à entamer une telle démarche, les femmes reculent souvent car leur mari peut engager une procédure de divorce, alors qu'elles ne travaillent pas et qu'elles n'ont pas où aller. Ainsi 7 500 plaintes ont été enregistrées au niveau de la police en 2022 alors que, pour la même année, 900 000 femmes ont déclaré avoir été victimes de violences, selon un sondage. Enfin les efforts de sensibilisation restent très insuffisants.

La procédure de divorce :

- L'inscription de la procédure de divorce par « khôl » ou décision unilatérale de la femme a permis de régler de nombreuses situations dramatiques. Toutefois :
- Le divorce par décision unilatérale du mari « talaq » reste le mode de divorce très largement dominant, même si sa part a légèrement diminué.
- Le divorce par décision unilatérale de la femme « khôl » a, lui, nettement augmenté, passant de 4 à 20 % de 2005 à 2018, mais cette progression s'est faite en partie au détriment du Tatliq accordé aux femmes dans certains cas prévus par la loi (violence, abandon du lit conjugal...), conditions souvent difficiles à prouver, mais plus largement au mode de divorce par consentement mutuel, auquel il est reproché une procédure trop longue.
- La législation contre le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics ou dans les environnements éducatifs et au travail a avancé mais elle demeure insuffisante. Le harcèlement a pris de nouvelles formes. Avec le développement d'internet, même poster une petite annonce commerciale peut donner lieu à du harcèlement. La plupart des femmes se contentent de bloquer les personnes qui les harcèlent et peu de démarches sont entamées pour les poursuivre. Même quand elles sont victimes de violences, peu

de femmes engagent des poursuites pour différentes raisons. Une campagne a cependant été lancée par les femmes qui filment leurs harceleurs dans les rues et publient ensuite les vidéos.

Une enquête du Fonds des Nations Unies pour la population produite en 2016 annonçait qu'une adolescente sur deux tolère la violence

domestique, considérant que « un homme qui ne frappe pas sa femme n'est pas un homme » ou « qu'un homme frappe sa femme parce qu'il l'aime ou parce qu'elle le mérite ». L'UNFPA déclare dans son rapport que 59 % des femmes mariées trouvent la violence domestique par le mari acceptable. Ce qui démontre que les campagnes de sensibilisation ne ciblent pas les bonnes personnes.

Une publication de _____



مؤسسة نساء الأورو-متوسط
Euro-Mediterranean Women's Foundation
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Rédigé par _____



Labelisée par _____



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

En partenariat avec _____

